

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

(10^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mercredi 28 avril 1993



SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. Questions au Gouvernement (p. 206).

RÉSULTATS DU DERNIER CONSEIL EUROPÉEN DE L'AGRICULTURE (p. 206)

MM. Alain Le Vern, Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.

RESPECT DES ACCORDS SALARIAUX CONCERNANT LA FONCTION PUBLIQUE (p. 206)

MM. Augustin Borrepaux, André Rossinot, ministre de la fonction publique.

LUTTE CONTRE LA DROGUE EN GUADELOUPE (p. 207)

MM. Frédéric Jalton, Dominique Perben, ministre des départements et territoires d'outre-mer.

ARMÉNIE (p. 207)

Mme Martine David, M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères.

SAISIÉS ET EXPULSIONS (p. 208)

MM. Maxime Gremetz, Hervé de Charette, ministre du logement.

APPLICATION DE LA LOI DU 27 JANVIER 1993 CONCERNANT L'EMPLOI (p. 208)

MM. René Carpentier, Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

TARIFS ET HORAIRES DU TGV-NORD (p. 209)

MM. Rémy Auchédé, Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

REDÉPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES MILITAIRES (p. 210)

MM. Alain Marsaud, François Léotard, ministre d'Etat, ministre de la défense.

GRAND STADE DE MELUN-SÉNART (p. 210)

M. Xavier Dugoin, Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports.

SCHÉMA DIRECTEUR DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE (p. 211)

MM. Raymond Lamontagne, Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

STATIONNEMENT DES GENS DU VOYAGE (p. 211)

MM. Guy Drut, Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

CONTRIBUTION VERSÉE PAR LES ENTREPRISES POUR LA FORMATION CONTINUE DES SALARIÉS (p. 212)

Mme Elisabeth Hubert, M. Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

NÉGOCIATIONS DU GATT CONCERNANT LES BIENS CULTURELS (p. 212)

MM. Michel Péricard, Jacques Toubon, ministre de la culture et de la francophonie.

BAISSE DES COURS DE LA BANANE (p. 213)

MM. Jean-Louis Debré, Dominique Perben, ministre des départements et territoires d'outre-mer.

CONTENTIEUX DU PERMIS DE CONSTRUIRE (p. 213)

MM. Pierre Pasquini, Hervé de Charette, ministre du logement.

MARIAGES DE COMPLAISANCE (p. 214)

MM. Didier Bariani, Pierre Méhaignerie, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice.

ANCIENNE YOUGOSLAVIE (p. 214)

MM. Jean-François Deniau, François Léotard, ministre d'Etat, ministre de la défense.

APPELÉS DANS LA POLICE (p. 215)

MM. Dominique Baudis, Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

RÉFORME DE LA PAC (p. 215)

MM. Jean Desanlis, Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.

CARBURANTS D'ORIGINE AGRICOLE (p. 216)

MM. François-Michel Gonnnot, Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.

PLAN NATIONAL ET PLANS RÉGIONAUX (p. 216)

MM. Léonce Deprez, Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales.

EXPULSIONS (p. 216)

MM. Jean Urbaniak, Hervé de Charette, ministre du logement.

Suspension et reprise de la séance (p. 217)

2. Prestation de serment des juges de la Haute Cour de justice (p. 217).

Suspension et reprise de la séance (p. 217)

PRÉSIDENTICE DE M. GILLES DE ROBIEN**3. Villes et banlieues.** -- Suite du débat d'orientation (p. 237).

MM. François Grosdidier,

Rudy Salles,

Robert Galley,

M^{me} Bernadette Isaac-Sibille,

MM. Guy Drut,

Jean-Louis Braumont,

Pierre Leïlouche,

Jean-Marie André,

Jacques Masdeu-Arus,

Jean-Pierre Calvel,

Alain Peyrefitte,

M^{me} Françoise de Panafieu,

MM. Didier Julia,

Xavier Dugoin,

Raymond Lamontagne,

Christian Dupuy,

Jean-Marie Geveaux,

Jacques Myard,

Georges Mothron,

Pierre Bédier,

Etienne Garnier.

Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance.

4. Ordre du jour (p. 237).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

RÉSULTATS DU DERNIER CONSEIL EUROPÉEN DE L'AGRICULTURE

M. le président. Nous commençons par les questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Alain Le Vern.

M. Alain Le Vern. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Monsieur le ministre, vous étiez présent hier au conseil des ministres de l'agriculture à Luxembourg. Quelles propositions précises avez-vous été amené à faire au nom du Gouvernement français ? Quels aménagements précis de la PAC avez-vous demandés ? Quels résultats précis (*Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) avez-vous obtenus ? Quelle est votre proposition précise sur le volet oléagineux du GATT ?

M. Patrick Ollier. Ça vous va bien de poser cette question !

M. Alain Le Vern. A ces quatre questions précises, les agriculteurs et la représentation nationale sont en droit d'attendre des réponses précises ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, hier et avant-hier s'est effectivement tenu un conseil des ministres de l'agriculture à Luxembourg pour aborder la question des prix de la campagne 1993-1994.

M. Christian Bataille. Très bien ! (*Sourires.*)

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Compte tenu de la situation telle que nous la connaissons, telle que nos agriculteurs la vivent, j'ai souhaité que, dans le cadre de ce qu'on appelle le « paquet-prix », soient évoquées les questions essentielles pour notre agriculture concernant la mise en œuvre de la réforme de la politique agricole commune.

Il s'agit d'abord de mesures d'équité concernant les jachères, un certain nombre d'aides, de prix, de primes, de façon que l'ensemble des pays de la Communauté soient traités sur un pied d'égalité.

M. Christian Bataille. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Par exemple, le prix de la viande ovine a chuté compte tenu des

dérives monétaires des autres pays, et nous avons à remettre de l'ordre dans un certain nombre de domaines ; cela a été affirmé clairement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Il s'agit ensuite de mesures de souplesse et de simplification, pour que la réforme de la politique agricole commune puisse s'effectuer dans les meilleures ou dans les moins mauvaises conditions possibles. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Christian Bataille. Ce n'est pas très précis !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Plus précisément, nous avons parlé de la rotation de la jachère, de sa régionalisation et de toute une série de mesures ponctuelles. Mes collègues du conseil des ministres ont apprécié, je le crois, la position française, qui est une position d'ouverture et de dialogue.

M. Jean-Pierre Defontaine. C'est votre fermeté qu'il faut manifester, par un veto !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Pour ne pas déboucher sur un « mini paquet-prix », nous sommes convenus de nous retrouver à la fin du mois prochain, de façon à débattre des questions essentielles que j'avais tenu à soumettre au conseil.

M. Christian Bataille. C'est moins bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Voilà ce que je pouvais vous dire en l'état actuel des discussions, qui sont très ouvertes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

RESPECT DES ACCORDS SALARIAUX CONCERNANT LA FONCTION PUBLIQUE

M. le président. La parole est à M. Augustin Bonrepaux.

M. Augustin Bonrepaux. Ma question s'adresse à M. le ministre de la fonction publique mais je voudrais auparavant faire remarquer à M. le ministre de l'agriculture qu'il n'a apporté aucune réponse précise à l'attente des agriculteurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Philippe Vasseur. C'est l'héritage !

M. le président. Votre question, monsieur Bonrepaux !

M. Augustin Bonrepaux. Monsieur le ministre de la fonction publique, d'après des informations parues récemment dans la presse, les salaires des fonctionnaires feraient les frais des prochaines réductions de crédits.

Une telle décision, qui ferait porter l'effort sur une seule catégorie, me paraît d'abord aller à l'encontre de l'annonce faite par M. le Premier ministre que les efforts seraient équitablement répartis et que les plus modestes seraient épargnés.

M. Charles Erhmann. Vous avez « bouffé » tout le fric !

M. Augustin Bonrepaux. En second lieu, réduire le pouvoir d'achat des fonctionnaires compromettrait la relance de la consommation et donc la reprise économique.

M. Christian Bataille. Eh oui !

M. Charles Ehrmann. C'est l'héritage !

M. Augustin Bonrepaux. Mais ce qui me paraît plus grave, c'est qu'une telle décision compromettrait la confiance que les Français peuvent avoir dans la parole de l'Etat (*Huées et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*)...

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie.

M. Augustin Bonrepaux. ... et dans la poursuite d'une politique contractuelle garante de la cohésion sociale.

M. Charles Ehrmann. Vous avez vidé les caisses !

M. Augustin Bonrepaux. Aussi, monsieur le ministre, pouvez-vous rassurer les fonctionnaires en garantissant que la parole de l'Etat sera honorée et que les accords salariaux seront respectés pour toutes les catégories, notamment pour les infirmiers et les enseignants ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la fonction publique.

M. André Rossinot, ministre de la fonction publique. Monsieur le député, en engageant des discussions avec toutes les organisations syndicales, en ce qui concerne tant les problèmes de la fonction publique que ceux de la nation, le Premier ministre a souhaité que le dialogue social reprenne dans ce pays ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Nous souhaitons, dans les deux secteurs que vous avez cités et qui concernent la fonction publique, que les accords antérieurs et la parole de l'Etat soient respectés.

M. Christian Cabal. Très bien !

M. le ministre de la fonction publique. En ce qui concerne l'évolution des salaires, si nous sommes obligés d'attendre jusqu'à ce que la totalité des comptes de la nation soient connus, c'est parce que vous avez laissé l'état des finances publiques de notre pays dans un tel état. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Michel. Ridicule !

M. André Santini. Couchés !

M. le ministre de la fonction publique. ... qu'il appartiendra à tous les Français, aux fonctionnaires comme aux autres, ni plus, ni moins, de faire les efforts nécessaires au redressement de la nation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Christian Bataille. Démagogue !

LUTTE CONTRE LA DROGUE EN GUADELOUPE

M. le président. La parole est à M. Frédéric Jalton.

M. Frédéric Jalton. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

Je rappelle que la drogue est, pour le département de la Guadeloupe, un problème terrifiant. Deux chiffres : en 1992, six jeunes sont décédés des suites d'une overdose et, le week-end dernier, 300 kilos de cocaïne pure ont été saisis dans l'île de Saint-Martin.

Face à cette situation, il faut mettre en place un plan de lutte contre la drogue, laquelle n'épargne presque aucune

famille de la Guadeloupe. La répression est nécessaire, certes, mais il ne faut pas oublier la prévention et la mise en place de soins.

Entre autres suggestions, nous proposons la nomination d'un délégué régional contre la drogue. Nous proposons également...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. La question !

M. Frédéric Jalton. J'y viens.

Nous proposons également, disais-je, la création d'une véritable brigade anti-drogue et l'ouverture d'une vraie maison de soins pour les toxicomanes, les hôpitaux psychiatriques ne suffisant pas.

Monsieur le ministre, avez-vous l'intention d'inclure le département de la Guadeloupe dans votre plan de lutte contre les drogues et de retenir les quelques suggestions que je viens de vous faire ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.

M. Dominique Perben, ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le député, je sais que le problème de la drogue se pose outre-mer, et en particulier à la Guadeloupe. Eu égard à la situation géographique de ce département, certains flux migratoires y sont plus difficiles à contrôler qu'en métropole et l'acuité du problème y est particulière.

Vous avez fait allusion à la saisie à Saint-Martin, il y a quelques heures, par la gendarmerie, d'une quantité importante de cocaïne camouflée dans le sol d'une plage. Cela montre à l'évidence qu'un trafic organisé et continu existe dans cette partie du territoire national.

J'ai réuni il y a quelques jours les préfets des départements et territoires d'outre-mer. Nous avons évoqué en particulier ce problème. En liaison avec le ministre de l'intérieur, je suis bien décidé, grâce au renforcement du contrôle des flux migratoires, à mener une politique de prévention en liaison avec les services du ministère des affaires sociales et à renforcer les mesures de répression afin de freiner le développement de l'usage et du trafic de drogue dans ces départements et territoires.

Je suis tout prêt, monsieur le député - nous devons d'ailleurs nous rencontrer dans des prochains jours - à examiner avec vous et vos collègues du département quelles mesures particulières peuvent être prises en Guadeloupe et dans la région afin d'assurer une bonne coordination des différents services qui doivent travailler ensemble pour lutter contre ce fléau particulièrement inquiétant. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

ARMÉNIE

M. le président. La parole est à Mme Martine David.

Mme Martine David. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

Le samedi 24 avril dernier, de nombreux élus ont participé, aux côtés de la communauté arménienne, aux cérémonies commémoratives du génocide perpétré en 1915 par le gouvernement turc contre le peuple arménien.

J'ai noté une affluence importante à ces diverses manifestations ainsi que la détermination de la communauté arménienne française à s'engager résolument aux côtés de l'Arménie et de son peuple.

Ce pays, démocratie jeune et fragile, doit faire face à une lourde adversité, aux conséquences humaines et économiques dramatiques, résultant du blocus instauré par l'Azerbaïdjan depuis quatre ans et à la multiplication des affrontements meurtriers dans cette zone.

La communauté internationale ne peut rester indifférente. Monsieur le ministre, au-delà des actions de coopération et de soutien dont la France a déjà fait bénéficier l'Arménie et d'autres peuples de cette région, quelles mesures le Gouvernement français entend-il prendre pour consolider durablement les décisions prises le 26 avril dernier par la CSCE et pour exiger des instances internationales qu'un processus de paix durable s'instaure dans cette région du monde et redonne enfin espoir à toutes ces populations qui souffrent ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères. Madame le député, le 24 avril, nous nous sommes tous associés, j'en suis sûr, au peuple arménien qui célébrait le douloureux anniversaire de son martyr. Vous savez que la France, depuis les origines, a manifesté au peuple arménien sa solidarité, notamment au début de ce siècle en essayant de protéger les survivants et en accueillant sur son sol de très nombreux réfugiés, qui ont souvent choisi notre nation pour patrie et qui lui ont apporté leur courage, leur héroïsme, leur sens du travail et leur valeur.

Dans la crise actuelle, sur laquelle je ne reviendrai pas, la diplomatie française se fonde sur trois grands principes.

D'abord, éviter que ce conflit ne devienne un conflit entre Etats, attachés que nous sommes à la non-modification des frontières par la force.

Ensuite, promouvoir la recherche d'une solution négociée. La France a été particulièrement active pour soutenir le projet de conférence dite de Minsk, dans le cadre de la CSCE. Des travaux préparatoires ont eu lieu pour amorcer cette conférence et nous souhaitons qu'elle puisse s'ouvrir dans les plus brefs délais.

Enfin, notre troisième ligne directrice a été d'alléger les souffrances des populations, arméniennes bien entendu, mais aussi azerbaïdjanaises, dans ce conflit douloureux. Nous avons envoyé une aide humanitaire importante, et lorsque s'est instauré autour de la République d'Arménie un quasi-blocus routier de fait, nous n'avons pas hésité à utiliser la voie aérienne pour acheminer cette aide humanitaire. Nous avons simultanément fait un geste en accordant une aide d'urgence aux réfugiés azerbaïdjanais.

Ce sont les mêmes principes qui nous ont guidés dans la crise de Kelbadjar, où nous avons essayé d'exercer une influence modératrice pour appeler les uns et les autres à la retenue. Le gouvernement de la République arménienne, auquel nous lie un accord de coopération, l'a fort bien compris et M. Ter Petrossian nous en a remerciés.

C'est dans cette ligne que nous continuerons l'action de solidarité envers le peuple arménien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous passons aux questions du groupe communiste.

SAISIES ET EXPULSIONS

M. le président. La parole est à M. Maxime Gremetz.

M. Maxime Gremetz. Ma question s'adresse à M. le ministre du logement. Elle concerne, en particulier, des pratiques moyenâgeuses qui survivent encore aujourd'hui : je

veux parler des saisies, des expulsions, des coupures d'eau, d'électricité et de gaz.

Ces problèmes sont tellement cruciaux que le conseil municipal d'Amiens, dont le maire est le premier vice-président de l'Assemblée, a été contraint d'accepter à l'unanimité un vœu présenté par les élus communistes, tendant à l'interdiction des saisies et des expulsions.

Voilà un formidable point d'appui pour tous les locataires menacés de telles mesures. Et nous sommes bien décidés à poursuivre avec eux, dans leur diversité, le rassemblement et l'action. Pour les rassembler au plan national, car ce problème touche des centaines de milliers de gens...

Plusieurs députés du groupe UDF. Démago !

M. Maxime Gremetz. ... nous avons déposé une proposition de loi, et je comprends, messieurs, que cela ne vous plaise pas !

Plusieurs députés du groupe UDF. Démago !

Comme le Premier ministre a rendu visite à M. l'abbé Pierre et lui a dit que les saisies et les expulsions pour les gens de bonne foi devaient effectivement être interdites, nous demandons que cette proposition de loi soit soumise à l'Assemblée nationale et qu'elle soit votée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du logement.

M. Hervé de Charette, ministre du logement. Monsieur le député, mesdames, messieurs, en France, huit millions de foyers sont locataires de l'appartement qu'ils occupent. A l'heure actuelle, 7 000 jugements d'expulsion ont été prononcés par les tribunaux dont 850 font l'objet d'une demande d'expulsion avec le concours de la force publique, c'est-à-dire une expulsion pour 10 000 foyers. Je voulais, monsieur Gremetz, ramener l'inquiétude à ses justes proportions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Claude Gayssot. C'est trop !

M. le ministre du logement. C'est naturellement toujours trop !

Les préfets disposent de tous les moyens pour traiter, cas par cas, chacune des difficultés qui se présentent. D'une part, en effet, il est demandé aux tribunaux d'informer les préfets lorsque des jugements doivent conduire à cette extrémité. D'autre part, les fonds départementaux permettent aux préfets de traiter les cas un par un avec le concours des maires.

Par conséquent, on peut considérer que le dispositif actuel permet de traiter humainement et justement l'ensemble des situations qui peuvent se rencontrer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.* - *Protestations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Jean-Claude Gayssot. Ce n'est pas ce que dit l'abbé Pierre !

M. Maxime Gremetz. Ni ce que dit M. de Robien !

APPLICATION DE LA LOI DU 27 JANVIER 1993 CONCERNANT L'EMPLOI

M. le président. La parole est à M. René Carpentier.

M. René Carpentier. Monsieur le Premier ministre, dans votre déclaration de politique générale vous avez annoncé

que l'une de vos priorités était l'emploi. Pourtant, dans notre grande région Nord-Pas-de-Calais, il ne se passe pas une journée sans qu'il y ait des licenciements, en particulier dans le Valenciennois (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) qui connaît l'un des plus forts taux de chômage de France...

M. Christian Bataille et Jean-Pierre Kucheida. Absolu-ment !

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues, M. Carpentier a seul la parole !

M. René Carpentier ... et où chaque jour, des emplois sont supprimés. J'en prends deux exemples : l'industrie ferroviaire, activité dont le Valenciennois est la capitale, et la société Eternit à Prouvy.

Monsieur le Premier ministre, allez-vous, avec votre gouvernement, appliquer immédiatement la loi du 27 janvier...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. De quelle année ?

M. René Carpentier. ... comme vous en avez la possibilité ? Cette loi adoptée - dois-je le rappeler ? - sur proposition des élus communistes (« Ah ! » *sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) porte sur deux points essentiels : plus aucun licenciement sans négociation et sans reclassement préalable ; création de commissions chargées de contrôler l'utilisation des crédits alloués par l'Etat pour l'emploi et la formation.

Monsieur le Premier ministre, les textes d'application sont parus, allez-vous prendre les mesures immédiates qui s'imposent pour les mettre en œuvre ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

M. Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le député, ce qui est dans la loi est dans la loi, et la loi s'applique.

M. René Carpentier. J'en prends acte !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Il sera temps et peut-être opportun d'apprécier d'ici à la fin de l'année les conditions d'application du dispositif. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

TARIFS ET HORAIRES DU TGV-NORD

M. le président. La parole est à M. Rémy Auchédé.

M. Rémy Auchédé. Ma question s'adresse au ministre des transports, chargé, en principe, de la tutelle de la SNCF ; elle concerne les tarifs et les horaires du TGV.

Comme vous le savez, le TGV arrive dans le Nord-Pas-de-Calais, ce qui devrait être prometteur pour le développement économique et la mobilité. Or nous assistons actuellement à des manifestations d'usagers, notamment de ceux qui sont abonnés et utilisent le train pour se rendre au travail à Paris.

En effet, les tarifs normaux augmenteront de 50 à 90 p. 100 et les abonnements mensuels de quelque 290 p. 100 à compter du 23 mai.

M. Jean-Pierre Kucheida. C'est scandaleux !

M. Rémy Auchédé. On parle également de supprimer les trains normaux, ce qui obligerait les abonnés à se rabattre sur

le TGV. Enfin, les horaires prévus sont totalement inadaptés.

Monsieur le ministre, je vous demande de reconsidérer ce dossier...

M. Philippe Legras. Oh oui !

M. Rémy Auchédé. ... parce que de nombreux abonnés - 5 000 dans le Nord-Pas-de-Calais - se trouvent pris au piège. Ou bien ils acceptent de consacrer trois à quatre mille francs de leur revenu mensuel à leurs déplacements, ou bien ils quittent leur emploi. Qu'allez-vous faire pour reconsidérer ce dossier avant le 23 mai ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. Charles Ehrmann. On voudrait bien avoir le TGV à Nice !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

M. Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Monsieur le député, je voudrais tout d'abord vous indiquer que beaucoup de personnes mélangent le problème des tarifs avec l'arrivée du système informatique Socrate, ce qui n'a rien à voir. En ce qui concerne Socrate, dont les dysfonctionnements sont nombreux, j'ai demandé au vice-président du Conseil général des ponts et chaussées un rapport précis pour la fin du mois de mai sur les raisons de ces dysfonctionnements et sur les solutions qui peuvent y être apportées.

M. Jean-Pierre Defontaine. Hors sujet !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. En ce qui concerne les tarifs, je soulignerai trois points.

Tout d'abord, je rappelle que le gouvernement précédent a approuvé les tarifs qui entreront en vigueur le 23 mai à la mise en service de ce TGV. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Pierre Defontaine. Ce n'est pas une raison !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Ensuite, je souligne qu'il s'agit d'une politique commerciale nouvelle et expérimentale.

M. Jean-Pierre Defontaine. Honteuse et déplorable !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. J'ai demandé à la SNCF que l'essai soit fait sur cette seule ligne et qu'aucune extension ne soit décidée sans que nous en ayons tiré ensemble les leçons.

M. Jean-Pierre Defontaine. C'est inacceptable pour les prix comme pour les horaires !

M. le président. Monsieur Defontaine, je vous en prie !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Enfin, le prix ne varie pas d'un train à l'autre au hasard, puisque les tarifs et les horaires de tous les trains sont publiés un an à l'avance. Par ailleurs, les tarifs préférentiels et les réductions sociales sont maintenus.

Reste le problème très précis que vous venez d'évoquer, celui des abonnements. Le temps de trajet va diminuer de plus de moitié, le tarif des billets ira de un à trois, mais il est exact que les abonnements feront plus que doubler.

M. Jean-Pierre Defontaine. Et les horaires ?

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Dans ces conditions, deux problèmes se posent.

Un problème de fond sur lequel je vous alerte : si tout le Nord est à une heure de Paris à tarifs très réduits, les emplois seront à Paris et les logements dans le Nord. Autrement dit,

si nous baissions trop les tarifs, nous ferons du Nord la banlieue de Paris. Vous feriez bien d'y réfléchir !

M. Jean-Pierre Brard. Il faut rétablir l'octroi !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Deuxièmement, s'agissant des abonnés anciens, j'ai considéré que la mesure du gouvernement précédent était beaucoup trop brutale. J'ai donc demandé à la SNCF de lisser ses effets dans le temps pour ces abonnés en leur appliquant une hausse progressive. C'est déjà là une amélioration sensible qui nous permettra de suivre ensemble cette expérimentation. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Pierre Danton. Et les horaires, monsieur le ministre ?

M. le président. Nous passons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

REDÉPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES MILITAIRES

M. le président. La parole est à M. Alain Marsaud.

M. Alain Marsaud. Monsieur le ministre d'Etat, ministre de la défense, votre ministère, certes, n'est pas en charge de l'aménagement du territoire mais il est concerné de près par ces problèmes. Combien d'infrastructures de défense sont des lieux où l'on entretient la vie dans des régions isolées ! Combien constituent le dernier rempart contre la désertification de zones rurales ! Or le plan Armées 2000 prévoit entre autres choses la disparition programmée, en tout ou partie, d'installations militaires, de casernes, de bases aériennes.

M. Guy Hermier. Et d'arsenaux !

M. Alain Marsaud. Vous connaissez le souci que m'inspire la base aérienne de Limoges-Romanet, base menacée et dont l'avenir est particulièrement incertain. Envisagez-vous de consulter les élus sur le redéploiement d'infrastructures militaires nécessaires à l'aménagement du territoire dans nos régions et nos départements ? Avez-vous l'intention d'associer les parlementaires à la préparation de la loi de programmation militaire, quelle que soit la date à laquelle vous la présenterez, à la rédaction du Livre blanc sur la défense et surtout à la préparation de toutes les mesures concernant la disparition à court terme d'unités militaires ?

Cela n'a pas été fait dans le passé. Je souhaite, monsieur le ministre d'Etat, qu'il soit mis fin aux mauvaises pratiques qui consistaient à prendre des décisions en catimini dans le secret des cabinets. Elles ont été préjudiciables à l'aménagement du territoire ; elles ne sont conformes ni aux préoccupations des élus ni à l'intérêt de nos villes et de nos régions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la défense.

M. François Léotard, ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, un ensemble de mesures a été proposé en 1991 et en 1992 pour prendre effet quinze mois plus tard. Elles obéissaient à des préoccupations budgétaires, sociales et économiques, mais aussi opérationnelles. Un nouvel ensemble de mesures vous sera présenté par moi-même dans le courant de l'année 1993 après les consultations nécessaires. Elles obéiront - et c'est peut-être la nouveauté que vous souhaitez - à une logique de cohérence, de concertation et de responsabilité.

J'ai à assurer la cohérence, sous l'autorité du Premier ministre, entre trois documents : la loi de programmation

militaire qui vous sera soumise au printemps 1994, Le livre blanc qui sera rédigé par le Gouvernement assisté de commissions et d'experts à la fin de l'année 1993 et les mesures dont je viens de parler, qui vous seront présentées dans un mois et demi environ.

Le souci de concertation qui m'inspire - et c'est peut-être la vraie différence avec les pratiques antérieures, vous le verrez pour la base 274, à Limoges - me conduira, comme je l'ai déjà fait pour les commissions de la défense des deux assemblées, à rencontrer les parlementaires, les élus locaux et les responsables syndicaux, que j'ai d'ailleurs commencé à recevoir. Les parlementaires seront bien sûr les premiers destinataires des informations.

Quant à l'esprit de responsabilité, il sera, je le crois, partagé par le Gouvernement et sa majorité. En effet, nous ne pouvons pas continuer, comme le font, hélas, d'autres pays en Europe même, à opérer une déflation trop brutale et pour une part irresponsable de nos effectifs de défense. Le Gouvernement y réfléchit actuellement. Je souhaite le faire avec l'appui du Parlement, dans le souci civique de mieux maîtriser que par le passé un certain nombre de dépenses, attitude qui sera respectée par chacun des membres du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Xavier Dugoin.

GRAND STADE DE MELUN-SÉNART

M. le président. La parole est à M. Xavier Dugoin.

M. Xavier Dugoin. Monsieur le Premier ministre, ma question concerne le projet de construction du grand stade pour la coupe du monde de football en 1998. (« Ah ! », sur les bancs du groupe socialiste.)

Votre prédécesseur, le 2 décembre dernier, a confirmé le choix du site de Sénart et la participation financière de l'Etat. Quelques semaines plus tard, le 16 janvier, un appel d'offres a été lancé dans la précipitation et sans aucune concertation.

Aujourd'hui, nous connaissons le coût estimé du projet : de trois à cinq milliards. Nous savons également que les collectivités territoriales concernées, département et région, ne participeront pas au financement. Et le mouvement sportif, à l'unanimité, a exprimé son désaccord sur le site.

M. Charles Ehrmann. C'est vrai !

M. Xavier Dugoin. Enfin, la desserte de cet équipement ne pourra être assurée que par la réalisation du barreau sud du TGV, condamné par l'ensemble des élus des communes concernées.

Monsieur le Premier ministre, devant ce projet qui est une sorte de bombe à retardement laissée par vos prédécesseurs, quelle est la position du Gouvernement ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Christian Bataille. La droite démolit la droite !

M. le président. La parole est à Mme le ministre de la jeunesse et des sports.

Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, sachez d'abord qu'il n'est pas question de remettre en cause la tenue de la coupe du monde en France en 1998. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Union pour la démocratie française et du Centre.*) Le Gouvernement souhaite au contraire qu'elle se tienne dans les meilleures conditions possibles, au mieux des intérêts de la

France et du monde sportif. (« Très bien ! » sur les mêmes bancs.)

M. Robert Pandraud et M. Eric Raouff. Excellent !

M. Jean-Pierre Balligand. C'est un scoop !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Deuxièmement, une procédure d'appel d'offres est effectivement en cours ; elle se termine dans quelques semaines.

M. André Labarrère. Pensez à Pau !

M. Henri Emmanuelli. Et à Bayonne !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Troisièmement, mes informations me laissent à penser que des difficultés se sont fait jour, notamment en ce qui concerne le financement de cette opération, dont le moins qu'on puisse dire est qu'il a été envisagé dans des conditions plus qu'approximatives. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Demandez donc à M. Glavany ce qu'il en pense !

Cela implique que nous envisagions dès maintenant ce que j'ai appelé des « recours », c'est-à-dire, pour être plus claire, des solutions de rechange.

Enfin, parce que le temps presse sans qu'il y ait urgence, une décision définitive sera prise au début de l'été. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Union pour la démocratie française et du Centre.*)

SCHÉMA DIRECTEUR DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE

M. le président. La parole est à M. Raymond Lamontagne.

M. Raymond Lamontagne. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

Le conseil régional d'Ile-de-France et les départements concernés ont émis il y a maintenant trois mois des avis défavorables concernant le schéma directeur d'aménagement qui leur était présenté. Je voudrais savoir, monsieur le ministre d'Etat, si vous envisagez soit de permettre à M. le préfet de région de transmettre le dossier en l'état au Conseil d'Etat, soit de renégocier ce schéma directeur avec le conseil régional et les départements.

Par ailleurs, compte tenu de la durée de ces opérations quelles qu'elles soient, envisagez-vous d'autoriser la préparation de schémas locaux dans les parties importantes de la région Ile-de-France, notamment dans le pourtour de Roissy afin que les municipalités qui se sont groupées dans des SIEP et qui travaillent depuis de nombreuses années avec les services de l'Etat, de la région et des départements, pour le bien de leurs administrés, puissent faire aboutir ce dossier.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, cette question pourrait s'adresser conjointement à M. le ministre de l'équipement puisque nous examinons solidairement ce dossier. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Kuchaida. Ils sont solidairement ! Quel programme !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Messieurs, vous n'avez pas telle-

ment de raisons de vous ébahir. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Je tiens à souligner que la révision du schéma d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France a été engagée sous le gouvernement de M. Michel Rocard dans des conditions absurdes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

En effet, et tel a bien été l'avis des conseils généraux concernés et du conseil régional, comment peut-on commencer par définir l'aménagement de la région Ile-de-France sans avoir une vision claire de ce que l'on veut pour l'ensemble de la France ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Christian Bataille. Le pognon pour Paris d'abord !

M. Henri Emmanuelli. Et pour les Hauts-de-Seine !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Le constat dressé par le Premier ministre de l'époque et auquel on ne pouvait que souscrire - trop d'habitants dans la région Ile-de-France, pas assez de logements, difficultés de transports - était malheureusement accompagné de propositions aboutissant à une augmentation de la population, à l'accroissement du nombre de logements, etc.

Telles sont les raisons pour lesquelles les conseils généraux et le conseil régional ont émis un avis défavorable aux propositions qui leur étaient présentées.

Mme Véronique Nelertz. C'est faux !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. A l'heure actuelle il ne saurait être question de définir les conditions d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France en dehors de la réflexion générale sur l'aménagement du territoire de l'ensemble de notre pays.

M. Arnaud Lepercq. Très bien !

M. le président. Merci de conclure, monsieur le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Le comité interministériel d'aménagement du territoire qui se tiendra avant la fin du mois de mai aura à en délibérer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

STATIONNEMENT DES GENS DU VOYAGE

M. le président. La parole est à M. Guy Drut.

M. Guy Drut. Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, qu'on les appelle gens du voyage ou nomades, le stationnement, souvent irrégulier, de ces populations pose aux communes des problèmes de plus en plus importants. Ils sont sources de nuisances pour l'environnement, pour les riverains et ils constituent parfois une menace pour l'ordre public. Si la loi exige des communes qu'elles mettent à la disposition de ces populations des aires de stationnement...

M. Christian Bataille. A Paris, par exemple !

M. Guy Drut. ... rien ne permet aux maires d'y transférer ces caravanes.

Quelles mesures pensez-vous prendre pour remédier à cette situation ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. La loi, monsieur le député, a prévu l'existence de ces aires de stationnement. Rien n'interdit aux maires de prendre des arrêtés interdisant le stationnement en dehors de ces aires. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.* - *Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Un peu de calme, mes chers collègues !

CONTRIBUTION VERSÉE PAR LES ENTREPRISES POUR LA FORMATION CONTINUE DES SALARIÉS

M. le président. La parole est à Mme Elisabeth Hubert.

Mme Elisabeth Hubert. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Depuis quelques jours, les entreprises de moins de dix salariés, qu'elles soient artisanales, commerciales, industrielles ou de professions libérales, reçoivent des formulaires les appelant à verser une contribution de 0,15 p. 100 de leur masse salariale pour la formation continue de leurs salariés. Cette disposition intervient en application de la loi du 31 décembre 1991, qui a étendu à ces entreprises une mesure existant précédemment pour les entreprises plus importantes. Les décrets d'application ont été pris, je le précise, le 3 mars 1993. Cependant, cette mesure soulève quelques difficultés.

D'abord, la fixation au 3 mai de la date d'exigibilité rend extrêmement difficile le versement de cette contribution pour ces entreprises, tout simplement parce qu'elles n'ont jamais été informées de l'existence de cette disposition et que les conditions de sa mise en œuvre ne sont absolument pas propices pour elles.

Ensuite, le fait qu'elles reçoivent un, deux, voire trois formulaires, provenant d'organismes collecteurs différents - tous agréés par les services de votre ministère - rend totalement inapplicable et incompréhensible cette mesure.

A un moment où les entreprises connaissent, nous en parlons souvent dans cet hémicycle, une situation financière et économique extrêmement difficile, à un moment où elles doivent faire face à des contraintes administratives extrêmement contraignantes, très lourdes pour elles, ne serait-il pas possible, monsieur le ministre d'Etat - car loin de moi l'idée de contester le bien-fondé de cette mesure -, de reporter la date d'exigibilité, comme cela a été fait pour les professions libérales, lesquelles auront jusqu'au 30 septembre pour verser cette contribution ?

Cela permettrait à vos services d'expliquer le bien-fondé de cette mesure et de mettre un peu d'ordre dans les organismes collecteurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

M. Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Madame le député, mon collègue ministre du budget et moi-même sommes parfaitement conscients des difficultés d'application d'une disposition mise en œuvre sans avoir été précédée d'une communication suffisante. Le report au 30 septembre de la date de versement poserait des problèmes de ressources aux organismes collecteurs.

Quoi qu'il en soit et après nous être concertés, je tiens à vous dire que nous avons pris toutes dispositions pour

reporter jusqu'au 3 juin à la fois la date de versement des contributions et la date de dépôt des déclarations correspondantes. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

NÉGOCIATIONS DU GATT CONCERNANT LES BIENS CULTURELS

M. le président. La parole est à M. Michel Péricard.

M. Michel Péricard. En m'adressant à vous, monsieur le ministre de la culture, pour vous parler du GATT, je ne me trompe pas d'interlocuteur.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Ah bon ?

M. Michel Péricard. Le GATT, peu de gens le savent, ne s'applique pas qu'aux produits agricoles. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*) Si une télévision publique avait estimé qu'il était de quelque intérêt d'expliquer aux Français ce qu'est le GATT et ses enjeux (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*), l'audience aurait sûrement été inférieure à celle obtenue par la diffusion d'une série américaine de troisième catégorie, mais l'explication aurait été utile à la nation.

J'évoque le GATT parce que les Américains sont en train de s'agiter autour du problème des droits d'auteur. Certes, ils ont signé la convention de Berne, mais son article 6 bis n'est pas appliqué aux Etats-Unis, ce qui la vide de son contenu.

Par ailleurs, M. Jack Valenti, président de l'association des grands studios américains, a déclaré que jamais les Etats-Unis ne signeraient une révision du GATT qui ferait de la culture un secteur d'exception. Il est vrai que les exportations américaines dans le domaine de l'audiovisuel se montent à plus de 100 milliards de francs. On comprend que le sujet les intéresse !

En la matière, monsieur le ministre, nous n'avons pas la même conception que les Américains. Selon eux, les biens culturels étant des marchandises comme les autres, il faut favoriser les producteurs. Nous, nous nous intéressons davantage aux auteurs. Or à partir du *copyright* - vous connaissez ce qu'on appelle le mécanisme de la licence légale -, les Américains ont détourné ces mécanismes au profit du producteur.

En outre, s'il était fait droit aux demandes américaines, ils auraient accès à la clause de la nation la plus favorisée. Les accords préférentiels qui lient, par exemple, la France aux pays africains dans le domaine du cinéma deviendraient alors complètement caducs.

Monsieur le ministre, j'ai lu votre décret d'attribution signé par M. le Premier ministre. Il me semble que vous nous devez une réponse sur ce sujet. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Maxime Gremetz. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture et de la francophonie.

M. Jacques Toubon, ministre de la culture et de la francophonie. Monsieur le député, j'approuve tout à fait ce que vous venez de dire. L'enjeu culturel dans les négociations internationales et dans les négociations communautaires est réel et aussi important que les autres.

Deux sujets sont en cause : d'une part, celui de la propriété intellectuelle des œuvres de l'esprit et de l'art, et, d'autre part, celui du soutien que les Européens apportent à leurs industries culturelles.

Pour ce qui est de la propriété intellectuelle, on peut affirmer qu'il n'existe plus de risque de voir, au travers des négociations du GATT, le *copyright*, système américain, s'imposer au détriment du système français et européen des droits d'auteur.

En revanche, les Américains ont repris leur offensive contre les systèmes communautaires de protection et les mécanismes nationaux, en particulier contre la politique française de soutien au cinéma et à l'audiovisuel.

La Commission des Communautés souhaite que l'ensemble des biens culturels, notamment le cinéma et l'audiovisuel, fasse l'objet d'une exception générale dans les négociations commerciales multilatérales. Le Gouvernement français soutient cette position.

Je l'ai indiqué, il y a quelques jours, à l'ensemble des professionnels du cinéma, ainsi qu'à mes collègues de la Communauté, et le ministre des affaires étrangères et le ministre des affaires européennes l'ont rappelé à leurs partenaires. Des centaines de milliers d'emplois, des secteurs industriels et économiques très importants, notre création et notre identité sont en jeu. Nous ne céderons pas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

BAISSE DES COURS DE LA BANANE

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Debré.

M. Jean-Louis Debré. Ma question s'adresse à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.

Monsieur le ministre, vous savez combien la production de bananes est essentielle pour l'économie des Antilles et pour les Antillais. Quinze mille personnes vivent directement de cette production, trente mille indirectement. Vous savez aussi que cette production bananière connaît une crise grave.

Ma question sera donc précise, et je souhaite que vous donniez une réponse aussi précise : que compte faire le Gouvernement français pour venir en aide aux producteurs de bananes et, ainsi, à l'économie des Antilles ? (*Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République, et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.

M. Dominique Perben, ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le député, vous avez raison de souligner la gravité de la crise actuelle de la banane pour les Antilles. En effet, les prix ont commencé à baisser à partir du mois de janvier. Il se sont brutalement effondrés au début du mois d'avril : nous en sommes aujourd'hui à 3,50 francs le kilo à l'arrivée au Havre, alors que le prix normal en cette saison est de 6 francs. Si l'on ajoute à cela le fait que nous sommes en période de pleine production, on comprend que les producteurs, en particulier les plus petits d'entre eux, subissent des pertes financières considérables.

Au vu de cette situation et dès mon installation au ministère, j'ai engagé une réflexion et un travail interministériel pour définir notre position.

M. le Premier ministre a bien voulu envoyer vendredi dernier à Bruxelles, à la Commission, une demande de mise en œuvre de la clause de sauvegarde dans le cadre des accords de Lomé, à laquelle s'ajoute une demande de recours à l'article 115 du traité de Rome. Je suis allé, à sa demande, lundi à Bruxelles pour rencontrer les différents commissaires concernés. J'ai également rencontré le président de la Commission, M. Jacques Delors.

Après contact avec les représentants des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique concernés par cette éventuelle décision, je puis vous indiquer qu'ils devraient avoir une attitude de compréhension à l'égard d'une éventuelle décision communautaire préservant les intérêts français, en particulier ceux des Antilles.

J'attends donc une décision communautaire. La Commission tranchera et j'ai bon espoir que la décision intervienne au cours de cette semaine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

CONTENTIEUX DU PERMIS DE CONSTRUIRE

M. le président. La parole est à M. Pierre Pasquini.

M. Pierre Pasquini. Ma question s'adresse à M. le ministre du logement.

Monsieur le ministre, l'objectif essentiel du Gouvernement auquel vous appartenez est d'assurer une relance économique et, par voie de conséquence, une relance de la construction. Or que se passe-t-il dans ce secteur ? Très souvent, l'exploitation des permis de construire octroyés par les communes est très rapidement bloquée soit par des riverains, soit par des associations, qui ont les uns et les autres la caractéristique essentielle d'être juridiquement irresponsables. Ces recours sont portés devant les tribunaux administratifs mais l'encombrement des rôles de ces derniers est tel que les jugements n'interviennent que deux ou trois ans plus tard.

M. Jean-Yves Chamard. En effet !

M. Pierre Pasquini. Cela retarde donc l'injection de fonds dans le secteur économique, notamment dans le domaine de la construction. Dès lors, ma question et ma suggestion sont les suivantes : n'estimez-vous pas que le contentieux en matière de permis de construire devrait être jugé par les tribunaux administratifs dans le maximum d'un an ? N'estimez-vous pas que les plaideurs fantaisistes ou les associations irresponsables qui ont poussé au développement de tels recours devraient voir leur responsabilité engagée ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du logement.

M. Hervé de Charette, ministre du logement. Monsieur le député, je vous suis reconnaissant d'avoir posé cette question parce que j'observe, depuis un mois que je suis en charge du logement, que le problème que vous soulevez l'est de façon répétée par tous ceux qui ont, à un titre ou à un autre, à traiter du logement, notamment dans les grandes agglomérations.

Je suis persuadé que, comme chacun ici, vous considérez que le droit de recours devant les tribunaux à l'encontre des décisions administratives fait partie des libertés fondamentales et qu'il faut donc le préserver avec un soin jaloux.

Les deux façons d'aborder la question étant - je le vois bien - contradictoires, - mon intention est de demander au Conseil d'Etat de nous apporter les suggestions et les conseils qui nous permettraient de la traiter dans un sens positif. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

MARIAGES DE COMPLAISANCE

M. le président. La parole est à M. Didier Bariani.

M. Didier Bariani. Monsieur le garde des sceaux, ministre de la justice, le mariage de complaisance est devenu le plus sûr moyen et la voie la plus rapide et la plus efficace pour tout étranger en situation irrégulière, qui veut devenir Français. Les maires constatent un accroissement extraordinaire du nombre de ces mariages, mais ils rencontrent deux obstacles majeurs lorsqu'ils veulent s'y opposer.

En amont, la loi du 29 octobre 1981, qui supprime l'autorisation administrative préalable au mariage des étrangers en situation de résident temporaire, ôte aux élus locaux toute possibilité de s'assurer de la régularité du séjour du futur conjoint étranger. De surcroît, contraints de célébrer ces unions, les maires deviennent complices d'un détournement de l'institution du mariage au risque d'être condamnés par les tribunaux s'ils s'y opposent, comme de récents exemples l'ont montré ; c'est difficilement admissible.

En aval, la fameuse « loi Joxe » du 2 août 1989, qui concerne les conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France, permet à l'étranger qui se marie avec une ou un Français de disposer de la carte de résident de dix ans dès le jour de son mariage. Celle-ci est renouvelée automatiquement, même s'il y a divorce, et il n'est plus exigé une année de vie commune effective. En outre, au bout de six mois, l'étranger est à l'abri de toute mesure d'expulsion et peut, s'il le veut, demander la nationalité française par simple déclaration.

Monsieur le ministre d'Etat, ne serait-il pas normal d'associer les maires et leurs adjoints, officiers de l'état civil et, à ce titre, représentants de l'Etat, à la lutte contre l'immigration clandestine en leur donnant les moyens juridiques de s'assurer de la régularité du séjour du futur conjoint étranger ?

Deuxièmement,...

M. le président. Il faut terminer, monsieur Bariani.

M. Didier Bariani. ...n'est-il pas indispensable d'abroger les dispositions de la loi Joxe qui permettent à des clandestins de devenir français par le seul fait du mariage ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Pierre Méhaignerie, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le député, si nous voulons réussir l'intégration de ceux qui, en France, sont en situation régulière - et ils sont nombreux à le souhaiter -, nous devons combattre beaucoup plus efficacement à la fois les fraudes au mariage et l'immigration clandestine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Le constat que vous avez fait est celui de nombreux maires, surtout depuis la promulgation de la loi du 2 août 1989. Pourquoi les mariages de complaisance se sont-ils fortement développés ? Pour deux raisons essentielles : d'une part, le titre de séjour peut être obtenu le jour même du mariage ; d'autre part, la nationalité peut être acquise dans un délai de six mois.

Quels remèdes efficaces pouvons-nous apporter tout en prenant en compte à la fois les exigences du droit et les conventions internationales ?

Il en existe trois.

Le premier consiste à supprimer le mobile du mariage en dissociant le mariage et l'obtention du titre de séjour.

Le deuxième, qui pourra être envisagé dans le cadre du débat sur le code de la nationalité, est de retarder de six mois à deux ans la période de probation avant l'obtention de la nationalité française ; (« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - *Protestations sur les bancs du groupe communiste.*)

Le troisième est de redonner aux maires un rôle actif (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) et d'obtenir des directives claires du procureur leur permettant d'aller jusqu'à surseoir au mariage.

Ces trois réformes permettront, je le crois, de combattre efficacement la fraude au mariage. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

ANCIENNE YOUGOSLAVIE

M. le président. La parole est à M. Jean-François Deniau.

M. Jean-François Deniau. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le Premier ministre dans la mesure où elle relève à la fois des affaires étrangères et de la défense.

Depuis plus d'un an, l'opinion française assiste dans l'ancienne Yougoslavie à l'horreur et à la confusion. Nous avons parfois revu ce que nous avons juré de ne plus jamais revoir.

L'action humanitaire, tout à fait indispensable, nous le savons, n'est par une réponse au problème de fond et ne doit, en aucun cas, servir d'alibi à l'absence d'une politique.

M. Denis Jacquat. Bravo !

M. Jean-François Deniau. Notre présence militaire, très nombreuse - les ayant vus souvent sur le terrain, je salue, une fois de plus, le courage et le dévouement de nos hommes, à tous les niveaux -, très dispersée, est soumise à un mandat des Nations unies à la fois ambigu et souvent irréaliste, et a montré, malheureusement, ses limites dans la forme et dans les références actuelles.

Le nouveau gouvernement, connaissant l'inquiétude du public, sachant aussi que l'opinion ne se laissera plus leurrer par des opérations seulement médiatiques, pourrait-il éclairer les Français sur les moyens appropriés de notre action dans l'ancienne Yougoslavie, en fonction des objectifs, que, je pense, nous partageons tous : aider la paix et aider la démocratie et instaurer un minimum de morale internationale ? (*Applaudissements sur les bancs de groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la défense.

M. François Léotard, ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, tout le monde, dans cet hémicycle et au Gouvernement, connaît l'action que vous menez pour la défense des libertés dans le monde, liberté des peuples et liberté des hommes. C'est la raison pour laquelle je voudrais répondre avec gravité à votre question.

Actuellement, la communauté internationale a envoyé sur le territoire de l'ancienne Yougoslavie 22 000 hommes à la suite de vingt-trois ou vingt-quatre résolutions de l'Organisation des Nations unies, appuyées par trente nations. Le contingent français est le premier de cet ensemble. Vous comprendrez que le Gouvernement - le Premier ministre et moi-même l'avons fait à plusieurs reprises - s'associe à l'hommage que vous avez rendu à ces hommes et à ces femmes ; je pense notamment aux infirmières et aux aides soignantes qui, toutes les nuits à Sarajevo, s'attendent des vies humaines.

La France est dans une position singulière et, à certains égards, exemplaire. Elle est la seule des grandes puissances mondiales - je dis bien « la seule » - à être présente avec ses gendarmes sur le Danube, avec ses marins dans l'Adriatique, avec ses aviateurs sur la zone d'exclusion aérienne, avec ses fantassins au sol, avec des engagés et des appelés du contingent soumis au service volontaire et, bien sûr, par des actions de logistique et par des actions opérationnelles.

Cette situation lui impose des devoirs, s'agissant notamment de la sécurité de ses soldats ; c'est mon obsession quotidienne.

Elle lui donne aussi des droits, notamment vis-à-vis de l'Organisation des Nations unies. Et si des questions aussi fortes et simples que celles de la définition des missions, de la clarté dans le commandement, de l'adéquation du financement ne sont pas résolues, le Gouvernement français tirera des conclusions de cette opacité ou de cette obscurité venant de l'Organisation des Nations unies. Il n'y a aucun droit de tirage automatique sur les forces françaises ! En l'absence de solution, nous reverrions tout ou partie de notre dispositif. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Jean-Claude Lefort. Qu'est-ce que cela veut dire ?

APPELÉS DANS LA POLICE

M. le président. La parole est à M. Dominique Baudis.

M. Dominique Baudis. Monsieur le ministre de l'intérieur, hier, à l'occasion du débat sur la ville, Mme le ministre d'Etat, ministre de la ville, a annoncé que 2 000 jeunes appelés du contingent allaient être mobilisés pour être affectés à des missions qui s'inscrivent dans le cadre de la politique de la ville.

J'estime que c'est une excellente décision. D'ailleurs, à plusieurs reprises au cours des mois qui viennent de s'écouler, vous aviez vous-même, monsieur le ministre d'Etat, préconisé l'affectation de jeunes du contingent à des missions d'ilotage dans le cadre de la police nationale.

Tous les élus du milieu urbain ressentent bien cette nécessité, exprimée par la population, d'une présence plus effective d'ilotiers dans certains quartiers. Mais chacun sait que l'état des finances publiques de l'Etat ou des collectivités locales ne permet pas de procéder à des recrutements massifs de fonctionnaires de police pour porter les effectifs au niveau des besoins tels qu'ils se manifestent.

Le recours à de jeunes appelés du contingent est une bonne mesure, d'une part, parce qu'elle ne pèse pas sur les budgets donc sur les contribuables et, d'autre part, parce qu'elle permet de mettre en œuvre dans les quartiers un ilotage de proximité et donc une police de prévention.

Mme le ministre d'Etat a annoncé hier l'affectation de 2 000 jeunes appelés ; il y en a, à l'heure actuelle, 4 000, soit une augmentation de 50 p. 100. C'est important. Néanmoins, au cours des mois qui précédaient les élections législatives, vous aviez vous-même avancé des chiffres beaucoup plus importants.

S'agit-il d'une première étape, et dans ce cas quel est le chiffre que vous pensez atteindre dans les mois qui viennent ou l'année prochaine ?

Quand ces 2 000 jeunes appelés dont la mobilisation a été annoncée hier par Mme Veil seront-ils effectivement présents sur le terrain ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, il est actuellement possible de verser dans la police jusqu'à 12 000 appelés du contingent. Si nous n'en sommes qu'à 6 000, c'est que nous nous heurtons à deux problèmes.

Le premier est budgétaire : nous allons en parler dans les jours qui viennent. Le second concerne la formation et l'encadrement : si des décisions étaient prises dans les jours qui viennent nous serions opérationnels à l'automne, en octobre ou en novembre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

RÉFORME DE LA PAC

M. le président. La parole est à M. Jean Desanlis.

M. Jean Desanlis. Monsieur le ministre de l'agriculture et de la pêche, ma question concerne la réforme de la politique agricole commune, mais il faut rappeler que c'est le ministre socialiste de l'agriculture qui l'a signée, le 21 mai 1992. *(Huées sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Cette réforme met en difficulté un grand nombre d'agriculteurs de notre pays en raison de l'insuffisance des indemnités compensatoires qui leur sont accordées pour la juste rémunération de leur production.

Monsieur le ministre, êtes-vous vraiment disposé à entreprendre, avec vos collègues de la Communauté européenne, une véritable réforme de la PAC dans des conditions plus favorables pour nos agriculteurs ?

Concernant les terres agricoles mises en jachère, l'indemnisation proposée est de l'ordre de 2 139 francs par hectare, alors que les charges fixes de structure, hors exploitation, sont égales au double au moins de l'indemnisation proposée, c'est-à-dire entre 4 000 et 5 000 francs par hectare selon les exploitations. De plus, pour les terres agricoles qui ont été drainées, les agriculteurs ont dû effectuer des emprunts dont ils remboursent maintenant les annuités de l'ordre de 1 000 francs par hectare. Pourrez-vous demander une meilleure indemnisation pour les terres agricoles mises en jachère et, en particulier, pour celles qui ont été drainées ?

Enfin, qu'en est-il du projet de contrat de production d'un million de tonnes d'oléagineux sur des jachères industrielles en vue de produire des biocarburants ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, vous avez rappelé que la réforme de la politique agricole commune avait été adoptée au mois de mai 1992. Par conséquent, cette réforme est engagée maintenant depuis un an. Nous enregistrons de nombreuses réactions auxquelles nous devons être attentifs.

Je pars du principe que les modalités d'application de cette réforme ne doivent pas être intangibles. C'est ce que j'ai dit hier et avant-hier à nos partenaires du conseil des ministres, et à la Commission en présentant plusieurs propositions très constructives et, à mon avis, très recevables.

Concernant, par exemple, la jachère, il est vrai que si nous voulons atteindre les objectifs fixés, il faut revaloriser la prime. Nous demandons de la porter de 45 à 65 ECU par tonne. Nous demandons également une adaptation localisée, de façon à prendre en compte les caractéristiques de nos

régions, et notamment une accélération de la jachère, c'est-à-dire de passer de cinq à deux ans.

M. Augustin Bonrepaux. La réforme de la réforme !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Vous avez évoqué la destination plus dynamique que nous devons rechercher : la jachère industrielle avec, si possible, des productions qui nous permettent d'obtenir des biocarburants. Nous l'avons proposé, mais nous avons également présenté d'autres mesures d'adaptation. Je puis vous assurer que les autres pays rencontrent manifestement des difficultés assez redoutables. Hier et avant-hier, nous avons constaté qu'il fallait travailler intensément et que nous ne pouvions pas, en quarante-huit heures, déboucher sur des propositions satisfaisantes.

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est fini !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. C'est pour quoi nous allons nous retrouver à la fin du mois prochain pour essayer d'obtenir un accord global prenant en compte ces préoccupations que nous estimons, au Gouvernement, tout à fait essentielles. Je tiens à vous affirmer que notre détermination est très grande en la matière. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

CARBURANTS D'ORIGINE AGRICOLE

M. le président. La parole est à M. François-Michel Gonnot.

M. François-Michel Gonnot. Monsieur le président, ma question prolonge celle que vient de poser M. Desanlis.

Monsieur le ministre de l'agriculture, vous allez, vendredi prochain, venir près de Compiègne inaugurer la première, mais toujours la seule, usine pilote de diester. C'est l'occasion de vous demander ce que sera la politique du Gouvernement en matière de carburants d'origine agricole.

Le précédent gouvernement avait pris un certain nombre de mesures de défiscalisation reconductibles de loi de finances en loi de finances. La mission Lévy avait rédigé un rapport réservé sur l'éthanol, plutôt favorable au diester. Plusieurs parlementaires, dont je suis, avaient souhaité aller plus loin, notamment par l'addition obligatoire de 5 p. 100 de carburants d'origine agricole aux carburants pétroliers. Une proposition de loi en ce sens a d'ailleurs déjà été votée par le Sénat.

Monsieur le ministre, vous n'êtes pas sans savoir que les agriculteurs attendent des mesures concrètes, non seulement de la Communauté européenne, mais surtout du Gouvernement français.

Ma question est simple : quand allez-vous les prendre et quelles seront-elles précisément ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, j'attache une importance toute particulière à ce volet de notre politique agricole que vous venez d'évoquer. Non seulement son importance énergétique est grande mais il constitue une approche intelligente du problème de la jachère.

Pour développer la production des biocarburants - éthanol, diester - il faut les rendre concurrentiels. Que la TIPP ne leur soit pas appliquée va bien dans ce sens. C'est aussi

pour cela que, en ce qui concerne la jachère, nous demandons qu'un certain nombre de cultures, notamment celle de la betterave sucrière, soient acceptées par la Commission, afin que la transformation industrielle soit admise.

Dans quelques jours, à Compiègne, à l'occasion de l'inauguration de l'unité de fabrication de diester, je dirai avec quelle attention le gouvernement français suit cette expérience. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

PLAN NATIONAL ET PLANS RÉGIONAUX

M. le président. La parole est à M. Léonce Deprez.

M. Léonce Deprez. Monsieur le Premier ministre, tandis que vous préparez le plan de redressement de la France et que vous annoncez une nouvelle politique d'aménagement du territoire, les élus régionaux - ceux du Nord - Pas-de-Calais l'ont fait récemment - préparent, eux, leur plan régional pour 1994-1999. Ils espèrent l'insérer dans l'objectif de redressement et de rééquilibrage qui est l'ambition de votre nouvelle politique d'aménagement du territoire. Comment ce désir de redressement, de rééquilibrage, de renouveau de l'aménagement du territoire influencera-t-il le XI^e Plan national et imprègnera-t-il les plans régionaux et les contrats de plan Etat-régions ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales.

M. Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. Monsieur le député, la préparation du XI^e plan a été engagée il y a un an. Les commissions mises en place à cet effet ont achevé leurs travaux. C'est dans ce cadre que les préfets ont été chargés de préparer la stratégie de l'Etat dans chaque région. Ils présenteront avant le 1^{er} Mai le plan d'action pour chaque région. Parallèlement, les régions préparent leur propre plan en concertation avec les autres collectivités territoriales, départementales et villes. Tous les éléments seront ainsi réunis pour que s'engagent les négociations Etat-régions, lesquelles respectant le calendrier prévu, seront achevées avant la fin de l'année 1993.

Quant aux contributions de l'Etat dans les régions, dans le cadre des contrats de plan, elles seront modulées selon des critères qui seront fixés par le prochain CIAT. En tout état de cause, à l'absence d'une politique d'aménagement du territoire se substituera désormais une conception volontariste de l'aménagement du territoire. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

EXPULSIONS

M. le président. Au titre des députés non inscrits, la parole est à M. Jean Urbaniak.

M. Jean Urbaniak. Ma question s'adresse à M. le ministre du logement.

Pour un certain nombre de nos concitoyens, l'événement le plus important de ce mois d'avril, c'est, malheureusement avec le retour des expulsions, la crainte d'être chassé d'un domicile dont, accablés de problèmes financiers, ils ne parviennent pas à payer le loyer.

Monsieur le ministre, j'ai écouté il y a un instant la réponse que vous avez adressée sur ce douloureux problème à notre collègue, M. Gremetz. Le député de l'ancien bassin

minier du Nord-Pas-de-Calais que je suis, se permet de vous dire, avec mesure mais en toute conscience, que votre réponse lui paraît plutôt optimiste. Certes, les premières dispositions prises par votre ministère sur ces problèmes entrent bien dans le cadre de la déclaration de politique générale de M. le Premier ministre. Mais n'oublions pas que cette déclaration a un caractère prospectif et qu'elle s'intègre dans des objectifs à moyen et à long terme. Or, les familles qui viennent nous voir ont, elles, des exigences très immédiates. Elles nous disent : « Entre l'argent et les gens, il faut choisir ! »

Monsieur le ministre, je ne vous demande pas de choisir. Mais quels conseils pourriez-vous donner aux élus municipaux auxquels les services de préfecture demandent d'imaginer des solutions de relogement pour des familles dont on sait pertinemment, quand bien même leur dossier serait pris en compte par les services bailleurs, qu'à cause de la pénurie de logements sociaux, elles ne pourraient obtenir satisfaction ? En d'autres termes, monsieur le ministre, cette mesure juridique d'expulsion est-elle encore crédible et viable alors qu'elle ne s'inscrit pas dans le cadre d'une politique globale puisque, vous l'avez dit vous-même, les mesures ne peuvent être prises qu'au coup par coup.

M. le président. La parole est à M. le ministre du logement.

M. Hervé de Charrette, ministre du logement. Monsieur le député, je suis sensible à la façon dont vous avez posé le problème. J'ai indiqué tout à l'heure les proportions constatées devant les tribunaux et devant l'autorité préfectorale ; je ne méconnaissais pas pour autant l'ampleur des difficultés que les élus peuvent rencontrer sur le terrain lorsque, confrontés à l'insuffisance de logements sociaux, ils doivent néanmoins traiter la situation de familles en difficulté.

La solution de ces problèmes passe par l'intervention commune et concertée de l'ensemble des autorités compétentes. Bien sûr, les préfets ont une vocation de coordination. Mais je pense que vous partagez avec moi le sentiment que l'on ne saurait se défausser sur l'Etat, ou sur les préfets qui le représentent, de l'ensemble de ces problèmes. Il faut donc y associer les maires qui en ont une parfaite connaissance sur le terrain. Il faut y associer aussi les organismes sociaux dont la vocation même est de trouver les logements nécessaires aux personnes les plus en difficulté.

Dans chaque département, existe un fonds départemental de solidarité pour le logement financé conjointement par l'Etat et par le conseil général qui doit permettre de résoudre, avec les partenaires que j'ai évoqués, de telles situations. Je suis tout prêt à revoir ce dispositif s'il s'avère à l'expérience, qu'il est insuffisant dans des départements particulièrement touchés.

Enfin, j'ai conscience que dix ans d'une politique du logement, qui, année après année, a abouti à la réduction du nombre des logements construits, ne pouvait que déboucher sur la situation que vous connaissez et à laquelle je m'emploie, avec le Gouvernement, à porter remède. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Je vais suspendre la séance pour quelques instants.

Je vous rappelle qu'en application de l'article 3 de la loi organique sur la Haute Cour de justice, les juges titulaires et les juges suppléants prêteront serment devant l'Assemblée à la reprise de séance.

J'invite donc Mmes et MM. les juges titulaires et suppléants à se rassembler dans le salon Casimir-Périer. A la reprise de la séance, un huissier les conduira au banc des ministres, d'où ils prêteront serment.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures trente, est reprise à seize heures quarante.)

M. le président. La séance est reprise.

2

PRESTATION DE SERMENT DES JUGES DE LA HAUTE COUR DE JUSTICE

M. le président. L'ordre du jour appelle la prestation de serment, devant l'Assemblée nationale, des douze juges titulaires et des six juges suppléants de la Haute Cour de justice.

Aux termes de l'article 3 de la loi organique sur la Haute Cour de justice, « les juges jurent et promettent de bien et fidèlement remplir leurs fonctions, de garder le secret des délibérations et des votes, et de se conduire en tout comme dignes et loyaux magistrats ».

Je prie Mmes et MM. les juges de bien vouloir se lever à l'appel de leur nom et, levant la main droite, de répondre par les mots : « Je le jure ».

(Il est procédé à l'appel nominal.)

(Successivement, Mme Nicole Catala, MM. Jean-François Deniau, Alain Griotteray, Georges Hage, Jean-Jacques Hyst, Jacques Limouzy, Pierre Mazeaud, Jean-Pierre Michel, Didier Migaud, Patrick Ollier, Jean-Pierre Pierre-Bloch et Mme Suzanne Sauvaigo, juges titulaires, MM. Xavier Deniau, Claude Dhinnin, André Gérin, Henry Jean-Baptiste, Georges Mesmin, Roger-Gérard Schwartzberg, juges suppléants, se lèvent à l'appel de leur nom et disent : « Je le jure ».)

M. le président. Acte est donné par l'Assemblée nationale du serment qui vient d'être prêté devant elle.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures quarante, est reprise à seize heures cinquante, sous la présidence de M. Gilles de Robien.)

PRÉSIDENCE DE M. GILLES DE ROBIEN,

vica-président

M. le président. La séance est reprise.

3

VILLES ET BANLIEUES

Suite du débat d'orientation

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat d'orientation sur la ville et les banlieues.

Ce matin, l'Assemblée a continué d'entendre les orateurs inscrits dans le débat.

La parole est à M. François Grosdidier.

M. François Grosdidier. Monsieur le président, madame le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, mes chers collègues, comme l'ont dit hier certains de mes collègues, il est vain de parler de la Ville au singulier, avec un V majuscule. Ce sont des villes dont nous devons traiter, dans leur diversité.

La ville, c'est souvent la banlieue, la périphérie des grandes agglomérations, mais parfois la banlieue gagne le centre ville. La ville, c'est aussi des villes petites et moyennes qui connaissent elles aussi exclusion sociale et délinquance.

La circonscription dont je suis l'élu, la première de la Moselle, traduit bien cette diversité. Elle comprend les quartiers nord de Metz, partie intégrante de la ville de Metz, qui se prolongent par une banlieue, la ville de Woippy, et s'étend vers le bassin sidérurgique jusqu'à Hagondange qui, vous le savez, a été frappé par un tragique déclin industriel. Il ne s'agit pas de villes ou de banlieues telles qu'on les connaît généralement. Non, il s'agit de villes plus modestes, de 5 000 à 15 000 habitants, construites à dimension plus humaine. Pourtant, ici aussi, frappe le mal des villes - chômage, drogue, délinquance - qui se généralise.

Ces cités ouvrières vivaient jusqu'au début des années 70 encore dans le paternalisme de la sidérurgie. Tous les aspects de la vie sociale, l'école, le sport, la culture, la santé, la solidarité, le logement, étaient régis par les héritiers des maîtres des forges. Ce système, certes envahissant et très hiérarchisé, s'est effondré en même temps que la sidérurgie, mais, avec lui, c'est une communauté qui a éclaté.

Sous le règne de la sidérurgie-providence, personne ne restait au bord du chemin. Même les cas sociaux ou médicaux se trouvaient une petite place au chaud dans l'usine. Aujourd'hui, chaque individu est seul et désarmé, dans une région où la reconversion ne suit pas le rythme des restructurations, où l'on supprime toujours plus d'emplois que l'on n'en crée en substitution.

La crise de nos industries a frappé notre région il y a vingt ans déjà, mais c'est au cours de ces toutes dernières années qu'a éclaté le malaise des villes, décrit généralement comme celui des banlieues.

Je ne vous parlerai que du symptôme qui s'est le plus développé dernièrement, la drogue, générant une petite délinquance qui harcèle quotidiennement toute la population, et de la cause qui me semble ici au moins la plus évidente, le chômage, qui ne sera combattu avec succès que par des solutions économiques et pas exclusivement sociales.

La drogue, madame le ministre d'Etat, prend des proportions dramatiques. Il a déjà été dit et écrit beaucoup de choses sur les causes du phénomène, ses conséquences et ses solutions possibles. Mon propos est d'abord de vous alerter. C'est une génération entière que l'on a sacrifiée par l'axisme. C'est ma génération. J'ai plus l'âge de ces jeunes que de la plupart des membres de cette assemblée, et pardonnez-moi de vous crier mon indignation.

Les maires de ma circonscription connaissent les dealers de leur commune, ils en ont la liste dans leurs tiroirs. Ils les voient agir au grand jour. Lorsqu'ils sont interpellés par les gendarmes ou les policiers, les dealers n'ont toujours sur eux qu'une dose de consommation personnelle et ils échappent généralement à toute poursuite.

Dans ces cités, les dealers sollicitent en permanence les jeunes. Aucun n'est à l'abri, car ils sont sollicités tous les jours. Même armé culturellement et psychologiquement, un adolescent peut toujours connaître un jour un échec scolaire, une déception sentimentale, une brouille avec ses parents, bref, un passage à vide. Même s'il a toujours dit non, il y aura toujours un instant où il pourra dire oui. Il

aura alors le doigt dans l'engrenage infernal, puis la main, puis le bras. Savez-vous que, dans cette circonscription, les jeunes sont ainsi sollicités jusque dans les cars de ramassage scolaire ? Et cela continue depuis des mois. Et tous, élus, gendarmes, policiers, avouent leur impuissance.

Excusez-moi de vous dire si brutalement mon indignation et ma colère, mais ce n'est pas possible, il faut que cela cesse. Il faut que la prévention soit systématisée le plus tôt possible, dès l'âge de sept ans, dès l'école primaire car, à douze ans, c'est souvent trop tard. Les mauvaises habitudes, d'abord la cigarette, sont déjà prises, et les mauvaises références déjà ancrées dans les têtes.

Il faut une répression impitoyable et dissuasive à l'égard des trafiquants non-consommateurs. Face aux dealers toxicomanes, qui sont des délinquants et doivent restés catalogués comme tels, la répression doit aussi être réelle, mais en poursuivant un objectif curatif. Il convient de sortir les dealers toxicomanes du monde de la drogue et non de les plonger en milieu délinquant. Cela exige la création au sein du système pénitentiaire d'établissements ou de structures mieux adaptés.

De nouvelles structures alliant fermeté et humanité doivent également se développer pour accueillir les mineurs délinquants. Or la rigueur budgétaire a plutôt conduit à enfermer au cours de ces dernières années. La justice se révèle incapable de combattre, ou même seulement de contenir ce fléau en raison de l'insuffisance du système pénitentiaire, mais aussi du manque de magistrats et notamment de juges pour enfants. Cette pénurie est inacceptable. Elle brise des destins, elle tue des adolescents.

La lutte contre la drogue ne doit pas être une priorité parmi d'autres mais la priorité, comme l'est en temps de guerre la défense de nos frontières. C'est une question de vie ou de mort. Aucun argument budgétaire, aucun prétexte budgétaire ne saurait être recevable.

M. Roland Nungesser. Très bien !

M. François Grosdidier. Le deuxième aspect du dossier dont je veux vous parler est le chômage. Dans ce bassin sidérurgique, la seule solution est l'emploi. Je serai très succinct.

Le chômage s'y développe toujours. Il convient d'imaginer des solutions nouvelles adaptées à la spécificité de chaque ville, de chaque bassin d'emplois : exonération de la taxe professionnelle sur dix ans, comme le suggérait Eric Raoult hier, création de zones franches dans le bassin sidérurgique lorrain, comme il en a été créé dans le Nord, délocalisation du siège social des services centraux d'Usinor-Sacilor, non seulement pour les emplois directs et induits que cela représente, mais aussi pour que les dirigeants de nos industries de base vivent près de leurs usines, parmi leurs hommes, et connaissent ainsi les réalités sociales et régionales. En matière de délocalisation, il faut aller plus loin et plus fort.

Le temps de parole qui m'est imparti ne me permet pas de développer davantage ces idées. Retenez-en une, madame le ministre d'Etat. Il n'existe pas une ville mais des villes, dans des régions. Elles connaissent de multiples problèmes qui appellent les solutions les plus diverses. La représentation nationale traduit cette diversité qu'il vous faut appréhender pour réussir. Ecoutez-la à travers nous et, demain, continuez à le faire ! (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe pour l'Union de la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. Rudy Salles.

M. Rudy Salles. Madame le ministre d'Etat, madame le ministre de la jeunesse et des sports, je tiens tout d'abord à remercier le Gouvernement d'avoir donné la parole aux par-

lementaires sur un sujet aussi difficile et aussi vaste que la ville.

Cette démarche témoigne de l'intérêt et du sérieux dont il fait preuve sur ce sujet ô combien sensible.

Cela change de la politique gadget, suivie hélas d'aucun effet positif pour les citoyens mais seulement de retombées médiatiques pour leurs auteurs.

Une telle politique était regrettable, car il s'agit d'un débat sérieux, d'un débat grave, qui mérite une discussion sur le fond et qui doit nous amener à proposer des solutions d'intérêt général, soutenues par le plus grand nombre, transcendant même les clivages politiques traditionnels.

Mon propos sera axé essentiellement sur les problèmes de sécurité qui apparaissent à l'heure actuelle comme l'une des préoccupations majeures de la population.

Je ferai tout d'abord un constat.

Les villes ont terriblement grandi depuis la dernière guerre. Les problèmes de délinquance liés aux problèmes sociaux, à la plus grande mobilité des populations, au développement de fléaux tels que la drogue, ont augmenté d'une façon significative.

Dans le même temps, les effectifs de police n'ont pratiquement pas augmenté dans les villes. Le nombre d'heures de travail hebdomadaires a baissé. Les policiers ne vont plus à leur travail en tenue, mais en civil.

Ainsi, en cinquante ans, le nombre de policiers par habitant dans les villes a eu tendance à baisser tandis que les problèmes, eux, augmentaient.

Je vous donnerai un exemple pour illustrer mon propos. A Nice, cinquième ville de France, les effectifs de police étaient en 1945 de 1 000 policiers, travaillant quarante-cinq heures hebdomadaires, pour une population de 200 000 habitants. En 1993, quarante-huit ans plus tard, les effectifs sont de 920 policiers, travaillant maintenant trente-neuf heures, pour une population de 400 000 habitants, soit plus du double.

Je tiens d'ailleurs à rendre hommage aux policiers qui travaillent ainsi en sous-effectif, dans des conditions très difficiles. Je note au passage que la population estime que le climat d'insécurité ne cesse de s'aggraver, notamment à cause de ce problème d'effectifs.

Cet état de fait a rendu les villes moins sûres et a eu parfois tendance à faire changer l'insécurité de camp.

Quelles sont aujourd'hui les nécessités ?

Il est absolument indispensable d'augmenter les effectifs de police dans les villes, sans quoi il me paraît difficile d'améliorer la situation présente.

Une telle mesure permettrait de mettre en place un véritable ilotage, c'est-à-dire une police de proximité qui assume une fonction à la fois préventive et répressive quand cela est nécessaire. Le nombre est important, car un ilotage est d'autant plus efficace que l'ilot est de taille modeste et qu'ainsi les ilotiers ont un véritable contrôle de leur secteur.

En outre, j'insiste sur le fait qu'il faut dans ces fonctions, notamment dans les quartiers sensibles, des policiers professionnels, et non des jeunes du contingent. Il s'agit en effet d'une mission d'un type particulier, qui nécessite une formation certaine, notamment sur le plan psychologique. De plus, les policiers en charge de l'ilotage doivent pouvoir assumer la totalité des pouvoirs conférés aux forces de l'ordre.

Cet ilotage doit être également aménagé dans le temps. En effet, il est souvent réparti sur la semaine ouvrable de huit heures à douze heures et de quatorze heures à dix-huit heures, ou parfois vingt heures, et pas le week-end. Hélas, les délinquants ne respectent pas les heures de bureau. (*Sourires.*) Il faut des ilotiers jusqu'à une heure avancée de la nuit

- deux heures du matin - ainsi que le week-end, car c'est précisément dans ces périodes que les problèmes les plus graves se posent.

Il faut également ouvrir dans les quartiers sensibles de véritables commissariats de police vingt-quatre heures sur vingt-quatre, situés en plein cœur de ces quartiers et dotés de moyens significatifs.

En outre, il faudra rapidement, dans le cadre du projet de loi sur la sécurité intérieure, doter les polices municipales d'un statut leur permettant de situer leur action en matière de sécurité dans les villes.

En effet, étant aujourd'hui dépourvus de tout arsenal juridique et ayant à peine plus de pouvoirs que les citoyens ordinaires, les policiers municipaux se retrouvent totalement impuissants, ce qu'ignorent les honnêtes gens, mais ce que savent très bien les délinquants.

Par ailleurs, j'appelle votre attention sur un problème relatif au fonctionnement des CRS.

Lorsqu'une CRS est en mission, elle peut être utilisée jour et nuit, week-end compris. Le stationnement de CRS dans certains sites urbains a un rôle préventif, je dirai dissuasif, non négligeable, que nous souhaiterions voir utiliser plus souvent.

En revanche, lorsqu'une CRS stationne dans un département, il n'est pas possible de l'utiliser dans les mêmes conditions, et il faut donc faire appel à une compagnie en mission venue d'ailleurs.

Je crois que, sur ce point, il serait souhaitable d'assouplir les conditions d'utilisation des CRS dans leur lieu de base, comme c'est le cas à Lille, à Lyon ou à Marseille, ce qui apporterait un renfort non négligeable aux moyens de sécurité dans les villes.

Voilà, résumées en quelques minutes, les mesures que nous souhaiterions voir adoptées par le Gouvernement pour améliorer la sécurité de nos villes, qui sont aujourd'hui l'objet de toutes nos préoccupations, celles du Gouvernement, celles du Parlement, mais aussi celles de la nation tout entière, qui nous rappelle que la protection des biens et des personnes relève de l'Etat - ce que vous avez très bien compris puisque vous inscrivez cette question en priorité dans cette législature. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Robert Galley.

M. Robert Galley. Monsieur le président, madame le ministre d'Etat, madame le ministre de la jeunesse et des sports, en abordant ce débat d'orientation sur la ville et les banlieues, le Gouvernement s'est trouvé confronté à un certain nombre de questions d'origines diverses qui ne sont reliées entre elles que par les conséquences des concentrations urbaines introduisant de grands déséquilibres pour notre société.

Parmi ceux-ci, l'un des plus graves, et sans doute le plus douloureux, c'est le phénomène d'exclusion des jeunes, qui débouche souvent sur les pires déviations et des scènes de violence qui nous atteignent au plus profond de nous-mêmes parce qu'il s'agit de nos enfants.

Dans le faible temps qui m'est imparti, je souhaite vous parler de ce sujet exclusivement sur la base des réflexions - j'ai failli dire de l'enseignement - de Bertrand Schwartz, mais aussi sur la base de mon expérience de près de vingt années, et je tiendrai le plus grand compte des conclusions du groupe d'études que je présidais ces derniers mois au ministère du travail dans le cadre du conseil des missions locales - conclusions qui ont pu être dégagées à la fin de l'année dernière.

Les constantes qui apparaissent chez presque tous les jeunes de nos banlieues sont une grande instabilité affective, un refuge dans le rêve, qui se traduisent par un désir de s'échapper, de partir loin du quartier, de rompre les ponts avec certains copains, de partir loin de la famille. Ce sont le refus d'une activité stable et continue, qu'elle soit scolaire ou professionnelle, la recherche de relations exprimées de manière provocante, les vêtements, la coiffure, les attitudes qui traduisent cette agressivité qui inquiète si fortement le monde adulte.

Le passage à l'acte devient une fatalité, c'est-à-dire dégradation des bâtiments, des véhicules, vols à la roulotte, puis trafics, toxicomanie, racket, violence.

M. Jean-Claude Gayssot. Il ne faut pas généraliser !

M. Robert Galley. Il vous faudra d'ailleurs noter, madame le ministre d'Etat - et je suis sûr de ce que j'avance - que la perspective de comparaître en justice ou d'aller en prison n'est plus considérée par eux, dans une attitude de bravade, comme un frein possible à leur marginalisation ou à la délinquance.

Mais parallèlement - et c'est là l'une des clés du problème - il faut noter une forte dépendance d'ordre social, des appels à l'aide répétés, une certaine passivité devant les problèmes de santé physique et mentale qui se posent inmanquablement. La malnutrition, voire la prise de stupéfiants, l'état de stress qui correspondent à la délinquance créent - et cela est souvent mal compris des adultes - une incapacité à s'engager dans des projets, même à court terme. D'où l'impossibilité pratique pour eux d'accéder à des travaux stables qui pourraient leur donner l'autonomie financière.

Les jeunes analysent mal leur situation. Leur mal-être est pour eux un mystère. La faute est toujours reportée sur l'environnement, avec bien peu de remise en cause personnelle.

Ils ressentent une profonde solitude, qu'ils expliquent par les ruptures familiales ou affectives, par l'injustice du père, par les scènes de violence au sein de la famille, par la société ; ils mettent en cause leur scolarité cahotique, le racisme supposé des employeurs, des « flics », les mauvaises relations qui les ont « entraînés », le « quartier pourri ».

Ils veulent qu'on les écoute, que leurs souhaits soient pris en considération. Ne pas être pris pour un numéro revient comme un leitmotiv dans les conversations. Ils attendent, en fait, tout de l'adulte et l'effort pour en sortir est accepté s'ils se sentent accompagnés, écoutés, si leurs difficultés spécifiques sont prises en considération. Ils ressentent le besoin d'un intermédiaire, qui fasse le lien entre eux et la société, qui soit en même temps un « garde-fou », qui pose des limites déterminées, qui fixe les normes et, par là même, apporte une relative sécurité.

Madame le ministre, il faut développer plusieurs idées fortes.

Tout dispositif mis en place, toute action de réinsertion destinée à cette frange de la population que constituent les jeunes exclus, doit être soutenu impérativement par un suivi individualisé.

Les projets doivent répondre à des attentes ciblées et clairement définies tenant compte des vécus, des handicaps et des aptitudes de chacun. Le court terme est tellement intériorisé qu'un travail stable n'est pas souhaité, et seuls des « petits boulots *cools* » permettent d'enclencher ce besoin de sécurité qui découle de l'emploi, fût-il parcellaire.

Le problème de la réinsertion des « noyaux durs » doit être appréhendé de façon globale, ce qui revient à jumeler étroitement l'insertion sociale - accueil, logement, hygiène, santé - l'insertion professionnelle, c'est-à-dire la formation et l'emploi.

En conclusion, il me semble que nous devrions plus parler d'intégration que d'insertion.

M. Jean-Pierre Delalande. Très bien !

M. Robert Galley. Il y a une absolue nécessité à intégrer les jeunes dans la vie de leur cité, et ce de plus en plus tôt dans leur jeunesse, pour éviter les phénomènes de révolte et d'exclusion qui, à la majorité, ne sont plus maîtrisables.

Ce qui suppose, madame le ministre d'Etat, que nous changions aussi notre mode de pensée, avant même de changer nos méthodes d'action. La société française fonctionne depuis toujours sur un mode de vie basé sur la notion de travail salarié. Mais, de nos jours, la montée du chômage, à laquelle s'ajoute la multiplication des situations de chômage déguisé, nous impose de modifier la hiérarchie des valeurs sociales qui nous apparaissent comme étant les bases de notre société équilibrée.

Le chômeur, le jeune en difficulté, font partie intégrante de notre société. Pour le jeune, le travail n'est plus actuellement un point de repère dans la vie. Si nous voulons éviter la recrudescence de la marginalisation ou de l'exclusion, il nous faut accepter comme telle la place de ces jeunes au sein de notre société, puisqu'ils en sont devenus une composante, sans doute la plus fragile.

Les mesures adoptées par l'Etat avaient permis, jusque dans un passé récent, de mener un certain public de jeunes vers les voies d'une insertion professionnelle et, par là même, d'une intégration dans le monde des adultes.

Pour les jeunes marginaux, ou en voie d'exclusion, de plus en plus nombreux par suite de la technicité approfondie qui est nécessaire pour accéder à la vie professionnelle, la voie directe ne peut conduire qu'à un refus et, par conséquent, à l'échec.

Il faut chercher pour eux le chemin de la valorisation individuelle. L'essentiel paraît être d'abord de sortir ces jeunes de leurs conditions de vie précaires, rebutantes, pour créer chez eux, d'abord par des relations de confiance, l'espoir de sortir de leur marginalisation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à Mme Bernadette Isaac-Sibille.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Monsieur le président, madame le ministre d'Etat, monsieur le garde des sceaux, madame le ministre, il me semble que le débat sur la ville devrait être avant tout un débat sur la vie. C'est pourquoi il nous tient tant à cœur. Mais qu'est-ce qu'une vie humaine lorsque l'amour véritable n'est pas premier ? Et tel n'est le cas de la qualité de la vie dans nos villes.

Nous avons entendu et nous entendrons beaucoup de choses très intéressantes concernant l'éducation, le chômage, père de beaucoup de malheurs, la sécurité, le logement, la santé, la violence. Mais ne devons-nous pas nous pencher avec attention sur la cellule de notre société qui est la première à apprendre aux enfants la tendresse en même temps que l'exigence de la vie collective, à leur apprendre l'acceptation de la différence, à leur apprendre à partager dès le plus jeune âge, ne serait-ce que leurs jouets, à leur apprendre le respect de l'autre ?

Cette cellule première, c'est évidemment la famille, base de notre société.

La famille est constituée d'au moins trois générations. Le rôle des grands-parents est très important. L'intergénération est vitale pour nos villes. Or, depuis plusieurs décennies, qu'avons-nous fait pour la famille ? Devant l'urgence et l'évolution rapide des mœurs, les gouvernements successifs ont fait une politique sociale de la famille, et non une véritable politique de la famille, dans sa globalité, de la gestation à la mort.

Mme Christine Boutin. C'est vrai !

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Il est tout à fait étonnant que, dans les quartiers les plus défavorisés de nos villes, les associations familiales soient mal implantées et leur rôle éducatif négligé par trop de structures. Il me semble indispensable d'associer beaucoup plus étroitement les associations familiales aux structures de réflexion et de décision.

Mme Christine Boutin. Très bien !

Mme Bernadette Isaac-Sibille. De même qu'il y a des représentants de syndicats dans nombre d'instances, pourquoi n'y aurait-il pas l'obligation de faire participer des représentants des associations familiales en tant que telles dans les conseils d'école, dans les conseils d'administration des collèges et des lycées ou dans les conseils de prévention ? Ils feraient entendre la voix des familles dans leur entité et leur diversité.

M. Jean-Claude Gayssot. Oui !

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Les parents doivent avoir les moyens de prendre le temps d'être les premiers éducateurs de leurs enfants. Or, trop souvent, ils n'ont pas eu l'occasion de se former ou de s'exprimer parce que trop de difficultés les ont exclus en tant que parents de la vie dans nos villes. Les associations familiales sont là pour les encourager à prendre leurs responsabilités et les soutenir.

Mais maintenant, il faut prendre rapidement les mesures matérielles qui permettront aux parents de jouer véritablement ce premier rôle d'éducateurs de leurs enfants. Et d'abord, madame le ministre d'Etat - nous en disions quelques mots tout à l'heure - il serait nécessaire de corriger les injustices devenues légales.

Intégrer les allocations familiales dans les ressources pour le RMI est une aberration. On en arrive au fait qu'une famille RMliste avec trois enfants ne touche quasiment pas d'allocation de RMI. De plus, une grand-mère française qui a travaillé toute sa vie sans beaucoup de ressources touche le fonds national de solidarité. Si elle va à l'hôpital elle devra payer quotidiennement cinquante francs.

M. Jean-Claude Gayssot. C'est effectivement scandaleux !

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Si une personne étrangère arrive au titre du regroupement familial, elle touchera le RMI et, en cas d'hospitalisation, elle ne paiera pas les cinquante francs. La loi n'est pas la même pour tout le monde !

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. Exact !

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Il faudrait très vite remédier à cet état de fait.

Depuis le mois d'octobre, un petit groupe de parlementaires UDFC et RPR, sous l'autorité de M. Balladur, aidés par des techniciens de très haute qualité, a pu longuement travailler pour faire des propositions chiffrées.

Je n'en citerai que deux.

Première proposition : l'augmentation de l'allocation parentale d'éducation, qui passerait de 2 600 à 3 400 francs pour tous les foyers, sans discrimination à la naissance du troisième enfant. Elle permettrait ainsi à celui des deux parents qui le souhaite de quitter temporairement son travail pour élever jusqu'à trois ans l'enfant qui vient de naître - et les autres, bien sûr - tout en lui permettant, s'il le désire, d'acquérir ou de parfaire une formation à partir de la deuxième année.

Seconde proposition : maintien des allocations familiales jusqu'à vingt ans pour le dernier enfant.

Le financement de ces mesures existe puisque les cotisations familiales versées par les entreprises sont excédentaires à la CNAF.

Et, là aussi, pour les familles, il serait bon de mieux contrôler l'argent donné au fonds d'action sociale au niveau de la CNAF.

Dans nos villes, il est impératif, madame le ministre d'Etat, de revaloriser moralement et matériellement le rôle essentiel d'éducateurs que doivent jouer les parents. Il y va de notre cohésion sociale et de l'avenir de la qualité de vie dans nos villes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme Christine Boutin. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Guy Drut.

M. Guy Drut. Monsieur le président, madame le ministre d'Etat, monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, mes chers collègues, cinq minutes me sont imparties pour m'entretenir avec vous de la politique de la ville. Pour convaincre ? Certainement pas ! Convaincus, vous l'êtes, nous le sommes tous, de cette nécessité d'avoir une action continue et volontaire destinée à améliorer la qualité de vie des concentrations urbaines.

Pouvons-nous reprocher à nos prédécesseurs de n'avoir rien fait ? Je ne le pense pas. De n'avoir pas su le faire ? Certainement !

Je lisais ce matin, dans un grand quotidien, que le Premier ministre reprenait le chantier. J'estime, pour ma part, qu'il s'agit davantage d'un métier, sur lequel il nous faudra régulièrement remettre notre ouvrage.

Les grands ensembles méritent une attention soutenue, continue, plus qu'une politique en pointillés, qu'une politique velléitaire. Agissons sur le fond plutôt que sur la forme.

Je dispose donc de quelques minutes, pour témoigner de l'importance du tissu associatif, pour témoigner de l'importance de ces milliers de bénévoles qui ont besoin, certes de moyens mais aussi - oserai-je dire surtout - de considération et de respect.

Force est de constater que, trop souvent, leurs initiatives ne peuvent aboutir que s'ils ont recours au système D. Il ne s'agit pas, en l'occurrence, de trop les encadrer, mais simplement de les reconnaître, de les aider en allégeant et en simplifiant les multiples procédures administratives.

Renforcez donc, madame le ministre d'Etat - et vous en avez la possibilité - le partenariat entre ces associations, les collectivités locales et l'Etat en évitant toutefois les travers dont ont fait preuve vos prédécesseurs : l'Etat fixe les objectifs et les collectivités locales en assument les charges. Il s'agit donc bien de mettre en place un partenariat non seulement d'objectifs, mais également de moyens.

J'ai évoqué précédemment - et il me plaît d'y revenir tant elles méritent notre admiration - la présence et l'action des bénévoles. Mais je ne voudrais pas passer sous silence le rôle essentiel des animatrices et des animateurs. Nous les savons dévoués, compétents et motivés. Il faut les mobiliser plus encore, parce qu'ils seront, j'en suis sûr, les artisans essentiels de la réussite souhaitée.

A cet égard, madame le ministre d'Etat, vous avez évoqué dans votre propos introductif l'initiative sportive d'un policier de Brest. Tout en le félicitant de son action, permettez-moi, néanmoins, de me demander s'il s'agit réellement d'une bonne initiative. On peut penser, en effet, qu'il vaut mieux que chacun exerce son métier ; et je sais par expérience qu'un représentant de l'ordre devenant, grâce au sport, trop « copain » peut perdre de son autorité.

Et pourtant, quel merveilleux moyen que la pratique sportive ! Chacun s'accorde à reconnaître à juste titre l'intérêt du sport dans sa dimension éducative et comme facteur d'intégration et de cohésion sociale. Quelle formidable école de vie que le sport, ne serait-ce que par l'apprentissage du respect de la règle et du respect de l'autre !

Je présenterai trois mesures ou plutôt trois pistes de réflexion.

La première concerne le FNDS, le Fonds national pour le développement du sport. Il me paraît tout à fait judicieux de revenir dans les meilleurs délais à l'une des fonctions originelles de ce fonds, qui était, je le rappelle, d'aider les collectivités locales à réaliser des équipements. Trop souvent, par le passé, l'argent disponible a été utilisé à d'autres fins.

M. Eric Raoult. Très juste !

M. Guy Drut. Deuxième piste de réflexion : est-il interdit d'imaginer, sur le modèle de ce qu'était le mètre carré social, la création de ce que nous pourrions appeler un mètre carré sportif ?

Troisième et dernière piste de réflexion. Il y a eu, et chacun s'en souvient, les 1 000 piscines de M. Comiti, les 1 000 courts de tennis de M. Soisson. Ne peut-on imaginer, comme le suggère mon collègue et ami Pierre Lellouche, ce que nous pourrions appeler les 500 « locaux de la fraternité » ? Sachant que « la confiance n'exclut pas le contrôle », ces équipements seraient bien évidemment cogérés par la collectivité locale et le tissu associatif.

Telles sont, madame le ministre d'Etat, présentées rapidement, quelques réflexions qui n'ont d'autre objectif que de participer à ce défi majeur que le Gouvernement entreprend aujourd'hui de relever. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Beaumont.

M. Jean-Louis Beaumont. Madame le ministre d'Etat, madame le ministre de la jeunesse et des sports, tout a été dit sur nombre de sujets qui ont trait à la vie dans nos villes. C'est pourquoi je me bornerai, dans mon propos, à présenter deux suggestions et à faire une constatation.

La constatation, c'est que les villes doivent être conçues pour les humains, au regard de leur anatomie, de leur biologie, de leur psychologie, de leurs particularités diverses, et non l'inverse. Il est certainement tout à fait illusoire d'imaginer, comme cela a été le cas durant un certain temps, qu'on pourrait habituer les gens à vivre dans des conditions peu supportables, voire insupportables.

Pendant plusieurs décennies, et c'est encore le cas aujourd'hui, des gens ont été attirés par les villes, parce que ce sont des lieux où ils pensaient trouver les moyens de vivre. Mais ce n'est pas en entassant les gens et en opérant des ségrégations qu'on leur offrira des conditions de vie acceptables et qu'on rendra « civilisés » ceux qui ne le seraient pas encore !

J'en viens à mes deux suggestions.

Premièrement, s'agissant de l'urbanisation, il convient de retenir un principe tiré des particularités de la vie : pour vivre, les humains doivent habiter, s'instruire, se soigner, se distraire à portée de marche. Il faut que cela soit le cas, non pour tous, bien sûr, et en particulier pas pour ceux que leur travail conduit de pays en pays, mais pour la majorité d'entre eux. C'est le seul moyen qui permette à une famille de créer un foyer, à des enfants de trouver la tranquillité sans laquelle il n'y a pas de sécurité, et aux mères et aux pères de ne pas passer une, deux, trois ou quatre heures dans les transports en commun.

Si l'objectif est d'habiter, de travailler, de se distraire, de s'instruire et de se soigner à portée de marche, on évitera, me semble-t-il, les erreurs du passé, telles que la création à une

certaine distance des villes de grands centres commerciaux, de zones d'aménagement pour les entreprises, autant de facteurs qui ont conduit à dépouiller les centres-villes de leurs commerces, de leurs PME et PMI, transformant certaines de nos villes, de nos banlieues ou de nos quartiers en des lieux où il n'est plus possible de prétendre que l'on y vit.

Je vous demande donc, instamment, madame le ministre d'Etat, de veiller à ce que les prochaines lois relatives à l'urbanisme imposent des règles de non-densification de l'habitat, des règles de proximité des activités, de manière à réaliser l'objectif que je viens d'évoquer.

Il y a encore en France de très nombreuses villes heureuses, et ce parce que l'équilibre dont je viens de parler y a été réalisé. Ne les rendons surtout pas malheureuses en permettant le départ de leurs activités à l'extérieur et l'apparition de conditions qui leur soient néfastes.

Ma deuxième suggestion est relative aux moyens qui vous seront nécessaires, madame le ministre d'Etat, ainsi qu'à l'Etat pour améliorer la vie dans nos villes. Sur ce point, je pars également du postulat que les villes sont des lieux de vie pour les être humains, où seule l'approche dite de proximité peut avoir une chance de succès. Or, tous les orateurs l'ont dit, pour que l'approche de proximité soit crédible, il faut que l'autorité qui aura en main les moyens d'agir soit une autorité unique : en l'occurrence le maire. C'est une demande qui a été faite par de nombreux intervenants. Cette autorité devra écouter d'abord ; mais écouter sans répondre ne sert à rien, aussi devra-t-elle se donner les moyens de le faire.

Toutefois, il ne faut pas confier aux maires l'autorité qui leur manque sans leur donner les moyens nécessaires pour l'exercer. Les maires seront de bons serveurs de l'Etat. De plus, ils ont une bonne expérience du terrain : ils connaissent non seulement les problèmes mais aussi les gens, personnellement, qui, pour eux, sont identifiables et honorables, dans la mesure où chacun doit être honoré et honorable.

Si nous voulons être efficaces dans notre action, il faut absolument une unité d'autorité et que l'Etat consente à ce qu'une partie des compétences de ses services au sein de nos villes soit placée sous l'autorité des « ministres délégués » dont parlait M. Santini hier : les maires et les responsables des collectivités locales. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Lellouche.

M. Pierre Lellouche. Monsieur le président, madame le ministre d'Etat, madame le ministre de la jeunesse et des sports, monsieur le ministre délégué à la santé, mes chers collègues, une première intervention devant l'Assemblée de la République est, je le crois, un moment d'émotion vraie pour tout parlementaire. Il l'est tout particulièrement pour moi, surtout dans ce débat puisque mon histoire personnelle rejoint celle de nombre de nos compatriotes patini les plus défavorisés qui souffrent dans nos villes et dans nos banlieues. Permettez-moi, en leur nom, de remercier le président Philippe Séguin, qui a pris l'initiative de ce débat, et le Gouvernement, que dirige Edouard Balladur, qui a choisi de faire ainsi de la politique de la ville la toute première de ses priorités devant l'opinion.

Le débat que nous avons depuis deux jours, madame le ministre d'Etat, a permis à une large convergence de se dégager, tout au moins sur le diagnostic. L'unité tant physique, que morale ou politique, de notre pays est désormais menacée très directement par le terrible déséquilibre qui semble s'être instauré ces dernières décennies entre des campagnes en voie de désertification et d'énormes agglomérations

urbaines devenues, selon l'expression de Philippe Séguin, « le concentré explosif de tous les dysfonctionnements de notre société ». Chômage, échec scolaire, délinquance, drogue, immigration incontrôlée, tous ces maux sont comme fixés, concentrés dans nos banlieues. S'instaure alors, jour après jour, dans notre pays - soyons en pleinement conscients - une ségrégation urbaine autant que raciale. A la République une et harmonieuse d'hier, menace de succéder une France à plusieurs vitesses - une France de ghettos riches d'un côté, pauvres de l'autre - une France qui aura perdu son unité, ses valeurs républicaines en même temps que son identité.

Enrayer, puis inverser ce processus, voilà donc l'enjeu de la politique de la ville qu'il faut absolument conduire pour notre pays, politique dont le maître mot est simple : il faut ramener l'Etat dans nos banlieues, y ramener les valeurs de la République, « décentraliser », si j'ose dire, l'égalité des chances pour tous.

Permettez-moi de proposer maintenant quelques pistes de réflexion pour l'avenir.

Deux préalables s'imposent.

Premier préalable : la réinstauration de l'autorité de l'Etat grâce à un redéploiement des forces de police nationale - j'insiste sur le mot « nationale » - dans les quartiers difficiles. Je sais que le Gouvernement, notamment le ministre de l'intérieur, aura à cœur d'y parvenir rapidement. Là où s'installe l'insécurité au quotidien, là où s'installe le non-droit, commence le ghetto.

Je proposerai pour ma part qu'une mission d'évaluation des besoins de sécurité soit créée dans chaque zone difficile. Cette mission, pilotée par le député local travaillant avec les fonctionnaires de police spécialement affectés à cette tâche, pourrait aboutir dans un délai de trois mois à des propositions concrètes de redéploiement des forces de l'ordre : ouverture de commissariats, renforts ou affectation d'unités nouvelles. Ainsi, émergerait un plan véritablement adapté et concerté de réaménagement du système de sécurité intérieure à l'échelle du pays.

Deuxième préalable : la maîtrise des flux migratoires. La condition première de l'insertion réussie des immigrés en situation régulière sur notre sol est l'arrêt de l'immigration incontrôlée que subit notre pays. Dans des villes à 40 p. 100 de population immigrée, dans des lycées à 80-90 p. 100 d'enfants immigrés, que reste-t-il du creuset républicain ?

Cela passe non seulement par des contrôles renforcés à nos frontières et sur le territoire, mais aussi, il faut en être conscient, par un réexamen ou par la suppression de certaines « pompes à immigration » que représentent diverses dispositions de notre système de protection sociale - je pense notamment au regroupement familial.

M. Jean-Claude Gayssot. Parlez-nous du travail clandestin !

M. Pierre Lellouche. Ayons le courage de le dire : faute d'une harmonisation préalable de ces règles au niveau européen, il est illusoire d'espérer contrôler à l'échelon de la Communauté le phénomène migratoire, qui sera l'un des très grands défis du prochain siècle, et de le faire à partir de textes tels que l'accord de Schengen, au demeurant non ratifié par nos principaux partenaires.

Sans doute serait-il opportun d'engager dès à présent une nouvelle concertation avec nos partenaires en vue d'aboutir à une convergence des points de vue.

De même, il me paraît urgent d'examiner avec certains de nos voisins, notamment les Pays-Bas, le moyen de traiter efficacement le problème du trafic de la drogue. Il est intolérable que la grande idée européenne et le principe de la libre circulation des biens et des personnes soient aujourd'hui

pervertis par un trafic de stupéfiants quasiment ouvert au détriment de notre jeunesse. Cela concerne des milliers de jeunes, dans nos villes du Nord en particulier.

En cas de désaccord sur ces deux points, la France devrait pouvoir recouvrer sa pleine liberté en ces matières et fixer seule sa politique d'immigration comme sa stratégie de lutte antidrogue.

Ces préalables étant remplis, j'y ajouterai trois idées simples que j'exposerai très brièvement.

Première idée : il faut réhabiliter la République, et en tout premier lieu à l'école. Chaque classe doit posséder son drapeau national et chaque matinée doit commencer par quinze minutes consacrées à la morale, à l'instruction civique et tout simplement à apprendre à nos enfants ce qu'est notre nation.

M. Laurent Cathala. Maréchal, nous voilà !

M. Pierre Lellouche. Ah bon, apprendre la République, monsieur Cathala...

M. le président. Ne vous laissez pas intimider, mon cher collègue, continuez, d'autant que votre temps de parole est un peu dépassé.

M. Pierre Lellouche. C'est dommage car quand on me « chatouille », j'aime bien répondre.

Deuxième idée, il convient de simplifier et de mieux coordonner l'action de l'Etat dans l'ensemble des domaines de l'action publique : de l'école à la sécurité, en passant par l'emploi, l'équipement, les transports. Cela correspond, et je m'en réjouis, aux souhaits du Premier ministre et de vous-même, madame Veil. Malgré les contraintes très dures nées de la situation financière désastreuse que nous ont léguée les socialistes, veillons à ce que le Gouvernement ait les moyens de sa politique, notamment par l'affectation à la ville d'une part importante des ressources de privatisation.

Enfin, troisième idée : il est nécessaire de repenser de fond en comble l'urbanisme. De la politique du logement à outrance pratiquée dans les années cinquante et soixante en raison des besoins de l'époque, il nous faut passer à la notion d'habitat et de cadre de vie. La crise du logement social - également héritée de nos amis socialistes - nous donne l'occasion de bâtir des villes différentes, de bâtir autre chose que des tours et des barres-ghettos. Veillons à ce que les maires puissent gérer leur ville et leurs quartiers en obtenant la maîtrise des logements sociaux...

M. André Santini. Très bien !

M. Pierre Lellouche. ... et mettons un terme aux privilèges exorbitants d'organismes tels que la Caisse des dépôts, véritables propriétaires de bon nombre des villes dites « nouvelles ».

Ces quelques idées, madame le ministre d'Etat, en plus du redressement économique de notre pays et donc de l'emploi, devraient nous permettre de sauver nos villes et nos banlieues de la « ghettoïsation », donc de sauver la République. Je ne doute pas que le gouvernement d'Edouard Balladur, pleinement soutenu par la majorité parlementaire voulue par le peuple français, y parviendra. Soyez en tout cas assurée, madame le ministre d'Etat, de mon entier soutien. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie André.

M. Jean-Marie André. Monsieur le président, madame le ministre d'Etat, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, les députés sont élus pour transmettre à nos gouvernants les messages et les souhaits des électeurs. C'est ce à quoi je vais m'employer aujourd'hui.

Le problème de l'immigration préoccupe les Français, et en particulier les habitants de nombreuses villes du Midi.

Je vis personnellement, tous les jours, ce phénomène, avec la montée du racisme et des extrémismes, et ce depuis 1983, en tant que maire d'une ville rongée par l'immigration.

Nos électeurs, mais aussi tous les Français, attendent de notre part du réalisme et du courage, qui doivent se traduire par des décisions claires, sans qu'il en coûte toujours financièrement à la société.

Sur ce problème délicat, nous devons nous montrer fermes et déterminés, mais aussi réalistes et humains.

Fermes et déterminés.

Contrairement à ce que certains ont voulu nous faire croire, je le dis et le répète : « La France n'a pas les épaules assez larges pour assumer toute la misère du monde. »

Nous proposons donc un audit vrai et une table ronde sur l'immigration.

Pour faire le point, il est indispensable d'arrêter totalement, pendant une durée déterminée, toute nouvelle immigration, et je dirai, à titre personnel, y compris les regroupements familiaux.

Certes, les regroupements familiaux sont des facteurs positifs de l'équilibre individuel et familial, mais, dans la situation actuelle, ils favorisent le déséquilibre d'une ville, d'une société, d'un pays. Je l'ai vécu moi-même en 1989, à Beaucaire, avec un afflux important de regroupements familiaux dans ma commune, non seulement en tant que maire, mais aussi en tant qu'instituteur public, dans ma classe de cours moyen, avec l'arrivée de primo-arrivants non francophones.

Toute nouvelle arrivée perturbe - eux-mêmes vous le diront - l'intégration des immigrés présents depuis des décennies dans notre pays, qui ont le droit de vivre en paix chez nous.

Il faut aussi encourager ceux qui veulent rentrer au pays, expulser les clandestins et les délinquants.

Pour faire éclater les ghettos, nous devons donner au maire le pouvoir de participer à l'attribution des logements sociaux, avec possibilité de droit de veto dans les villes et quartiers à risques. Ma ville, par exemple, n'a-t-elle pas été pénalisée par notre politique volontariste de réhabilitation de logements sociaux, attribués sans concertation avec la mairie ?

Il nous paraît utile, si l'on veut être efficace, de tout faire pour reloger les immigrés sur le lieu de travail du chef de famille, et d'inciter aux déplacements volontaires des familles au chômage vers les villes à moindre population étrangère.

Nous devons, cela a été dit, réformer le code de la nationalité, en revalorisant l'acquisition de la nationalité française par une démarche volontaire.

De plus, les naturalisés devront effectuer leur service militaire en France. Il faut aussi s'opposer aux mariages blancs et à la polygamie.

Montrons-nous fermes et déterminés, mais aussi réalistes et humains.

Il faut être conscient qu'une grande majorité de travailleurs immigrés en situation régulière et respectant les lois françaises voudront rester dans notre pays. Nous devons tout faire pour faciliter leur intégration, tant au niveau scolaire qu'aux niveaux familial et social. Pour ma part - ne vous en déplaise, messieurs - j'ai « épousé » toutes les mesures gouvernementales visant à une meilleure intégration : 2 DSU, 200 TUC, 200 CES, formation, etc.

Un des phénomènes graves que nous avons pu constater est le mélange détonnant du chômage et de l'immigration. En effet, le chômage est bel et bien la source de la majorité de nos maux : drogue, insécurité, racisme, et donc des problèmes de la ville.

Aussi est-il important de nous pencher sur les problèmes de l'emploi et du traitement social du chômage dans les villes et quartiers à risques.

De plus, nous devons aider efficacement, sans gaspillage, les pays d'origine pour éviter l'afflux de population vers notre pays.

Ancien responsable d'Emmaüs, je suis aussi homme de terrain, maire de ce qu'on appelle une ville à risques, Beaucaire. A mon grand désarroi, le Front national a obtenu 40 p. 100 des voix dans ma circonscription. Ne tombons pas dans le travers de ceux qui critiquent aujourd'hui mais qui, pendant douze ans, ont refusé, au nom d'un faux humanisme, de prendre ce problème à bras-le-corps. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

N'attendons pas, je vous en supplie, l'explosion sociale !

Les Françaises et les Français attendent des décisions, des actes. Les courage de les accomplir alors qu'il est encore temps.

Pour terminer, je renouvelle mon invitation aux deux ministres concernés, à vous, madame Veil, mais aussi à M. Pasqua, pour qu'ils appréhendent mieux, sur le terrain, les problèmes et les solutions à y apporter, ce qui m'a été refusé depuis dix ans. Je les attends et les remercie par avance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Masdeu-Arus.

M. Jacques Masdeu-Arus. Monsieur le président, madame le ministre d'Etat, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, le logement est l'un des aspects incontournables de la politique de la ville. Il nous faut le considérer dans son ensemble et sous toutes ses facettes. L'occasion nous en est donnée par le premier débat de cette législature et je voudrais remercier le Gouvernement d'avoir retenu ce dossier au rang de ses priorités d'action.

M. Jean-Pierre Delalande. Absolument !

M. Jacques Masdeu-Arus. Je ferai part rapidement des quelques réflexions que m'inspire mon expérience de maire, acquise depuis dix ans au travers de diverses actions.

Du reste, madame le ministre d'Etat, vous avez pu mesurer très récemment « l'exemplarité de la coordination entre mairie, services de l'Etat et population », pour reprendre vos propres paroles, lors de votre venue à Poissy, ce dont je vous remercie.

Votre intention étant de faire vos classes de ministre de la ville, comme vous me l'avez indiqué bien modestement, j'ajouterai que la leçon a été fructueuse, l'élève très attentive (*Sourires*), car ce que vous avez vu sur le terrain inspire les premières mesures qui ont émaillé votre intervention d'hier après-midi.

Je traiterai d'abord de l'environnement et de la physionomie générale de ces cités, ensuite de la structure des bâtiments, enfin de l'animation et de la vie de quartier.

L'environnement et la physionomie générale des cités d'abord.

Apporter et conserver aux populations des grands ensembles un environnement de qualité est une première étape indispensable.

Il faut en particulier s'attacher à la réhabilitation : aménager les entrées afin de les rendre agréables, lumineuses et éclairées, donc sécurisantes, améliorer les façades sans oublier l'isolation thermique, l'harmonie des couleurs et des matériaux, d'un bâtiment à l'autre ou par groupes d'immeubles, afin de créer plusieurs entités au sein d'un grand ensemble.

Mais, au-delà des bâtiments, ce sont aussi les abords qu'il convient d'aménager ou de réaménager : espaces extérieurs, cheminements au pied des immeubles, parkings, aires de jeux, espaces verts. A cette fin, un partenariat est nécessaire entre les sociétés propriétaires ou les offices d'HLM, l'Etat et les collectivités locales.

Chacun sait que ces programmes coûtent cher. Mais avec volonté et détermination, on peut y arriver. Ce problème de coût ne doit conduire à exclure ni la qualité ni l'esthétique, mais demande beaucoup d'imagination. Une réfection de bas de façade en matériau résistant - pierre ou brique - sera aussi esthétique que tout autre bardage mais sera plus solide, et donc moins vulnérable aux tentatives de détérioration.

Une participation des collectivités peut accompagner les aménagements des espaces extérieurs ; on peut ainsi confier l'entretien des espaces verts aux services municipaux ou à des sociétés agissant sous leur contrôle.

J'en viens à la structure même des bâtiments.

Aujourd'hui, l'une des réponses apportées aux concentrations de population consiste à détruire des bâtiments. Certes, à première vue, cela semble résoudre le problème du nombre, mais à un moment où nous manquons cruellement de logements, cela relève du paradoxe, pour ne pas dire d'une logique absurde.

De quoi parle-t-on lorsqu'on évoque la notion de concentration ? De la concentration de différents problèmes. Ces difficultés résultent du nombre d'habitants par palier, par cage d'escalier, par bâtiment.

Si, sur le même palier, il y a deux ou quatre logements de quatre ou cinq pièces, vous avez rapidement de trente à cinquante personnes qui doivent cohabiter ; je vous laisse imaginer ce que cela donne au niveau d'une cage d'escalier.

Le problème a une double nature.

Il y a, d'une part, la concentration globale, dont je viens de définir les limites quantitatives.

Il y a, d'autre part, le fait que la structure même d'un logement ne permet pas l'accueil convenable d'une famille de dix membres, voire davantage.

Je préconise, sur le palier en question, de créer un logement plus grand et de prévoir un mixage avec des logements plus petits : studios ou deux pièces.

Plutôt qu'une destruction, réservée à des cas très particuliers dans certaines communes, on peut envisager une recomposition ou une restructuration des logements.

D'autant que la destruction d'ensemble suppose un déplacement des familles. Pour le palier dont j'ai parlé, ce sont cinquante personnes pour lesquelles il faut trouver une solution.

Ces destructions impliquent une reconquête de l'espace : espaces extérieurs, parkings, équipements publics.

Mais cette reconquête prend du temps, à moins que le phasage des opérations soit bien arrêté à l'avance et que l'une succède à l'autre. Hélas, cela n'a pas été le cas dans les exemples que nous avons connus.

Cette reconstruction implique aussi la disponibilité du foncier. On connaît les difficultés en ce domaine et le coût du foncier en Ile-de-France comme à la périphérie des grandes villes. Enfin, il convient d'estimer le coût démolition-reconstruction ; chacun sait qu'il n'est pas neutre.

La politique de la ville suppose aussi une plus grande maîtrise dans l'attribution des logements au niveau de la collectivité, en particulier une plus grande maîtrise du maire. Sans arbitraire, bien évidemment, et en concertation avec l'Etat et les sociétés d'HLM.

Car trop souvent, dans une cage d'escalier, on perçoit une dégradation soudaine et rapide, tant matérielle que dans les

rapports entre individus, parce qu'une ou deux familles sont arrivées sans que nous en soyons informés.

Sans nier qu'il y ait des familles « à problèmes » au sens sociologique du terme, si une concentration malheureuse - parce que chaque décision d'attribution est diluée dans un système trop lointain par rapport au terrain - se produit, c'est la vie de tout un secteur qui se trouve bouleversée.

J'en viens au troisième point, c'est-à-dire à l'animation et à la vie de quartier.

Faciliter la vie d'un quartier, c'est aussi assurer aux populations les éléments nécessaires à une réelle vie en communauté.

Cela va de l'équipement commercial aux services publics, en passant par des structures d'animation appropriées. Chaque quartier, chaque cité, parfois chaque secteur géographique dans un même grand ensemble a des besoins particuliers.

Je sais d'expérience que l'aménagement d'un terrain de basket, ou d'un terrain de foot, que les mètres carrés sportifs, pour reprendre l'expression de mon collègue Guy Drut, sont tout aussi utiles que les mètres carrés sociaux dans un quartier. Mais un aménagement sportif apprécié dans un quartier ne le sera pas forcément dans le quartier voisin.

En matière de prévention et d'animation, l'éclatement d'une structure pilote en éléments adaptés à chaque secteur de la ville est source de contacts plus fructueux entre les différents partenaires, qu'il s'agisse des éducateurs et des animateurs, des jeunes et des parents.

A travers le tissu associatif, ces derniers peuvent participer aux projets élaborés par les jeunes et pour les jeunes. Le rôle des parents est à cet égard très important et il est indispensable de les responsabiliser dans ce sens.

Il est aussi nécessaire de privilégier la qualité des animateurs et des éducateurs. Là encore, il n'y a pas de recette miracle mais des personnes qualifiées, de bon niveau et bien rémunérées, et pas forcément recrutées au niveau du quartier, apportent des réponses au fonctionnement social du terrain sur lequel elles évoluent.

Cette qualification est pour moi parallèle à l'expérience dont doivent faire preuve les enseignants ou les fonctionnaires de police - les filotiers par exemple - dans les zones sensibles.

Il convient donc, je le répète, d'accorder une plus grande latitude aux maires en matière d'attribution de logements - sans arbitraire, je le répète - car il y va de l'équilibre sociologique des quartiers, parce que nul mieux que le maire ne connaît toutes les difficultés sociales d'une commune. Il faut aussi permettre une réelle solidarité avec toutes les communes environnantes.

En effet, intervenir dans les quartiers existants est une chose, mais si nous voulons éviter la concentration, qu'elle se mesure en termes de densité de logements ou de densité de population du fait de la composition des familles, il faut aussi déconcentrer entre les différentes communes.

Car, si ce sont toujours, dans un département, les mêmes communes qui supportent le parc locatif social, qui accueillent les populations les plus démunies, on tourne en rond et on n'arrivera jamais à sortir d'un engrenage de ghettos, quelles qu'en soient la forme et la nature.

Il est, à mes yeux, préférable, madame le ministre d'Etat, d'éviter que l'incendie ne se déclare plutôt que de consacrer son énergie et ses moyens à l'éteindre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Calvel.

M. Jean-Pierre Calvel. Madame le ministre d'Etat, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, en

tant qu'élu de Vaulx-en-Velin, de Bron, de Rillieux-la-Pape, c'est-à-dire de communes particulièrement concernées par notre débat, je me félicite de la volonté du Gouvernement, de l'Assemblée ainsi que de tous les acteurs politiques de travailler avec une telle détermination à relever ce défi.

Il n'est pas question pour nous de dire que les autres ou nos prédécesseurs ont mal fait ; il n'est pas question non plus de dire que nous détenons la solution miracle. En revanche, il est essentiel que nous puissions transformer cette volonté en politique.

M. André Santini. Très bien !

M. Jean-Pierre Calvel. La circonscription dont je suis l'élu compte six quartiers difficiles sur les 543 que nous avons identifiés, six quartiers difficiles où je me suis investi totalement et où j'ai ressenti beaucoup de désarroi.

Je voulais aller au cœur des problèmes. A Bron, par exemple, il y a douze barres d'immeubles qui représentent 2 600 logements concentrés dans un nœud autoroutier composé de dix-neuf voies de circulation, où passent 145 000 véhicules par jour, ce qui représente environ 84 décibels, avec des pointes à 120 décibels dans certains appartements.

On note, je le répète, un véritable désarroi. La situation est presque infernale : on recense quarante-six ethnies. Les commerces de proximité ont tous disparu et le commissariat de police créé à la suite du plan local de sécurité a été vandalisé dans les huit jours qui ont suivi son inauguration.

A Vaulx-en-Velin, la situation est également difficile et reste précaire. Ainsi, le centre social du Mas du Taureau vient de déclarer forfait alors que 15 000 habitants dépendaient de ce service qui pouvait paraître essentiel.

Au-delà de tout ce qui a été dit au cours de ce débat et dont il faudra faire la synthèse, j'insisterai sur deux points qui me paraissent essentiels. Nous devons d'abord restaurer l'autorité et l'application du droit, c'est-à-dire de normes ; nous devons en second lieu redonner à l'homme sa place légitime dans la société.

Dans les zones difficiles, la norme n'existe pas. Il n'y a pas de règles ni de repères. Il n'y a plus de modèles ni d'exemples. Le grand frère dealer est le héros du quartier. Le vol ou le racket sont souvent les meilleures solutions pour s'en sortir. Ils sont en tout cas bien plus rentables que d'aller à l'école ou de travailler.

La police n'a pas de moyens ou, du moins, est impuissante. Le droit est bafoué, inappliqué. Comment peut-on accepter que le même dealer soit appréhendé quatre ou cinq fois dans l'année à Vaulx-en-Velin alors qu'une stricte application du droit pénal empêcherait totalement de nuire à la première récidive ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Nous demandons la simple application du droit, de la loi de la République française, devant laquelle tous les citoyens sont égaux !

Mais, dans le même temps, il faut que l'individu retrouve sa place dans la société, car il a besoin d'être partenaire, d'être acteur, d'être responsable. Écoutons, pour ce faire, tous ceux qui ont travaillé sur le terrain, en particulier les bénévoles des associations. Et donnons-leur les moyens d'agir.

Cela suppose aussi que, prenant des mesures plus radicales, on refasse un urbanisme à l'échelle de l'homme, pour que le retraité qui habite en haut d'une tour à Vaulx-en-Velin ne soit pas obligé de faire un kilomètre et demi le matin s'il veut aller acheter sa flûte de pain, et souvent dans un *no man's land* où il avance en baissant la tête et en rasant les murs. Redonnons à chacun la fierté de sa ville et de son

quartier. Faisons en sorte que le citoyen se reprenne en main.

Nous, libéraux, nous pensons que l'autorité de l'Etat doit être restaurée et que l'Etat doit, pour cela, être représenté par une fonction publique revalorisée. Je me tourne donc vers le ministre compétent pour lui demander si la motivation des services de l'Etat dans les quartiers difficiles est aujourd'hui ce qu'elle doit être. On observe tant d'incohérences, tant de bureaucratie, tant de strates et de structures qui se superposent. Ne serait-il pas intéressant, monsieur le ministre, de dresser un état des lieux, d'établir une sorte de cartographie des services publics dans ces quartiers ? Cela pour donner plus d'efficacité à l'Etat, pour le rapprocher du citoyen, pour réconcilier l'un et l'autre au moyen d'une décentralisation affirmée.

Madame le ministre d'Etat, pendant ma campagne électorale, j'ai rencontré beaucoup de désarroi mais aussi beaucoup d'espoir. Nous ne devons pas décevoir les attentes que nous avons fait naître. Nous avons écouté nos électeurs et vous nous écoutez à votre tour. Ils nous ont demandé, et nous vous demandons, au-delà de ce débat, de leur apporter rapidement des réponses concrètes. Nous sommes au pied du mur ; à présent nous devons agir ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Peyrefitte.

M. Alain Peyrefitte. Madame le ministre d'Etat, nous vous remercions d'avoir accepté ce débat et d'en suivre le déroulement avec cette capacité d'écoute et d'accueil que nous vous connaissons.

La violence urbaine se vit concrètement sur le terrain quand on est élu de ces quartiers difficiles et spécialement quand on en est le maire. Il faut voir les caves où des garnins ont établi leur repaire clandestin. Il faut entendre une enseignante raconter qu'un élève qu'elle menace de sanction lui répond : « Tu vas voir qui va être viré, si c'est moi ou toi. » Il faut voir des voitures criblées de cailloux ou incendiées, comme si se préparait une *inifada* à la française.

C'est un fait, la violence urbaine se développe là où se retrouvent ces ingrédients : le chômage, l'insécurité, la drogue, l'immigration. C'est un fait, les quartiers officiellement recensés comme « difficiles » comportent une forte proportion d'immigrés. Ne traitons pas nos compatriotes de racistes, donnons leur les moyens de ne pas l'être ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Un seuil a été franchi. Cette notion de seuil, nous avons été longs à l'admettre.

Notre première attitude a été d'ouverture. Longtemps, ces travailleurs n'étaient que de passage : c'étaient des migrants plus que des immigrants. Nous aurions pu choisir de ne pas les laisser s'installer : point de femmes ni d'enfants ; point de longs séjours ; la rotation impitoyable d'une main-d'œuvre d'appoint. C'est ce qu'ont fait plusieurs de nos voisins : l'Allemagne, la Suisse. C'est ce que la prudence nous aurait peut-être incités à faire aussi.

La France a agi plus généreusement. C'est vous-même, madame le ministre d'Etat, qui, voici exactement dix-sept ans, le 29 avril 1976, avez contresigné comme ministre de la santé, avec le ministre du travail, Michel Durafour, un décret qui organisait le regroupement familial. Ce décret disposait que « les conjoints et les enfants de moins de dix-huit ans d'un ressortissant étranger bénéficiant d'un titre de séjour, qui veulent s'établir auprès de ce dernier, ne peuvent se voir refuser l'octroi d'un titre de séjour » que pour des motifs extrêmement précis et limités.

Nous sommes tous héritiers de la situation qu'a créée ce décret. A partir des regroupements familiaux, les migrants sont devenus des immigrés. Beaucoup resteront. Pourtant, nous n'avons pas toujours pris les moyens de les faire vraiment entrer dans notre communauté nationale. Aujourd'hui, nous le sentons tous avec anxiété, le problème ne peut plus être éludé.

Ou bien il faut vraiment intégrer ces immigrés. De bonnes suggestions ont été faites depuis hier à cette tribune. Et qui ne serait d'accord, mille fois d'accord, sur tous les bancs de cette assemblée, pour toutes les mesures propres à favoriser l'intégration dans le domaine de l'éducation, du sport, de la formation, de l'habitat, du gardiennage, de l'accompagnement social, de la prévention ? Ce sont surtout les jeunes filles, notamment celles que l'on appelle « beurettes », qui sont porteuses d'un espoir d'assimilation.

Ou bien ces immigrés refusent de s'intégrer, et il faut alors les inciter à retourner dans leur pays d'origine. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) De toute façon, il faut arrêter ce système de regroupement familial qui, joint au RMI, joue le rôle d'une formidable pompe aspirante ; évitons qu'il ne s'étende à de nouveaux immigrés. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Sinon, ces communautés, groupées dans des ghettos y formeront de véritables corps étrangers. L'histoire, celle des siècles comme celle du temps présent, enseigne que les assemblages pluriculturels sont condamnés à vivre difficilement - de l'Afrique du Sud au Liban, de l'Irlande du Nord à la Bosnie. Les différences culturelles sont des forces de désintégration.

Dès qu'on s'est aperçu, en 1977-1978, des conséquences graves que pouvait comporter le regroupement familial, une politique énergique a été adoptée pour en limiter les effets. Des visas ont été imposés. La loi Bonnet-Stoléru a vivement encouragé le retour au pays. La convention franco-algérienne, que le ministre des affaires étrangères, Jean François-Poncet, est allé signer en octobre 1980 à Alger avec le président Chadli, organisait le retour en Algérie de 35 000 travailleurs algériens pendant chacune des trois années suivantes, soit 105 000 en trois ans, c'est-à-dire quelque 500 000 personnes en comprenant les familles. La loi « Sécurité et liberté » donnait les moyens d'établir pour tous les habitants des cartes d'identité infalsifiables avec empreintes digitales ; les forces de l'ordre allaient pouvoir opérer des contrôles d'identité préventifs et éviter que les bénéficiaires du pécule de départ ne reviennent par la fenêtre après être partis par la grande porte.

Cette politique commençait à porter ses fruits. Les Français savaient que l'immigration posait un problème, mais ils avaient vu que le gouvernement s'en occupait. Ils n'étaient pas inquiets. En démocratie, les élections sont faites pour servir de révélateur aux préoccupations des électeurs : pas un des dix candidats au premier tour de l'élection présidentielle d'avril 1981, pas un des candidats à l'élection législative de juin - vous pouvez le vérifier dans le Barodet - ne souleva le problème de l'immigration ni celui de l'insécurité.

Mais alors se produisit la grande rupture. En 1981, le pouvoir socialiste renonça à l'exigence de l'assimilation. Il repoussa avec dérision, sous le sobriquet de « sécuritaire », la préoccupation manifestée par la précédente majorité. Il dénonça les contrôles d'identité. Il refusa d'appliquer la convention François-Poncet - Chadli. Il régularisa la situation de 131 000 clandestins qui devinrent bientôt 500 000 par regroupement familial. Il laissa revenir les bénéficiaires du pécule de départ.

Dans l'été de 1986, les quatre lois de sécurité votées à l'initiative de M. Chalandon et de M. Pasqua ont rétabli des rails propres à guider une jurisprudence qui était devenue d'un extrême laxisme. Ces quatre lois n'ont pas été abrogées en 1988. Mais, bien qu'elles restent théoriquement en vigueur, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elles n'ont pas été appliquées avec vigueur.

La philosophie qui inspire la pratique des gouvernements et le plus souvent celle des tribunaux depuis 1981, sauf la parenthèse de la première cohabitation, est celle du multiculturalisme, c'est-à-dire la coexistence, supposée tranquille, de populations non seulement disparates mais encouragées à rester étrangères sur notre sol.

Une intégration qui se fait à merveille au goutte-à-goutte devient impossible, parce qu'une inondation a rompu les barrages. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) La masse des nouveaux arrivants submerge les efforts accomplis par les premiers arrivés, et ceux-ci sont les plus inquiets, madame le ministre d'Etat, car ce sont eux les premières victimes de l'inondation. (« C'est vrai ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

La politique multiculturelle a débouché - ayons l'honnêteté de le reconnaître - sur un échec cruel. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) C'est cette politique multiculturelle que les élections du mois dernier ont rejetée sans phrases. La France lui a signifié son refus en balayant les candidats de gauche qui s'étaient faits les promoteurs de cette politique, en accordant 6 p. 100 des voix au candidat Harlem Désir, en imposant des duels de second tour dans une centaine de circonscriptions entre la droite modérée et la droite extrême. Sur 201 circonscriptions dans lesquelles se trouve un quartier faisant l'objet d'une procédure de « développement social de quartier » - DSQ - 178 députés ont été élus sous les couleurs de l'Union pour la France et 23 sous les couleurs de la gauche. Autrement dit, les banlieues qui étaient censées rester à tout jamais rouges ou roses ont basculé à droite. C'est plus qu'un appel, c'est un message, c'est une condamnation pour l'ancienne majorité et c'est un mandat pour la nouvelle. Il nous appartient de l'interpréter avec sagesse et modération.

M. Jean-Claude Gayssot. On ne le dirait pas !

M. Alain Peyrefitte. L'immigration constitue, dans l'état actuel, un facteur aggravant de ces deux fléaux : le chômage et l'insécurité. Il importe de neutraliser ce facteur, dans l'intérêt des immigrants qui ont le souci sincère de s'intégrer et dont il ne faut, à aucun prix, compromettre l'intégration. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Sinon nous fabriquerons, sous couvert d'humanisme, des exclus allant grossir des ghettos à loyer modéré mais au coût humain désastreux.

Enrayer l'immigration clandestine, ce sera enrayer un processus de désintégration de la société française. L'assimilation suppose un emploi régulier, que notre pays ne peut proposer aux nouveaux immigrants, actuellement et sans doute pour de longues années, sinon au détriment de ceux, nationaux ou immigrants plus anciens, qui en attendent déjà un.

A ce jour, la complexité des procédures de reconduite à la frontière encourage les indésirables et décourage les forces de l'ordre. Il faut y porter remède.

L'aide au retour doit être relancée avec vigueur. Les mesures de regroupement familial doivent être repensées.

Puissiez-vous, madame le ministre d'Etat, recueillir les multiples propositions concrètes qui ont été présentées depuis hier dans ce débat et qui permettront de surmonter d'insupportables situations concrètes !

Pour finir, quelques brèves suggestions.

D'abord, que soient reconnues aux maires quelques compétences, notamment en matière d'attribution de logements sociaux. Qui pourrait être meilleur juge des circonstances locales, de la capacité d'accueil et d'assimilation d'une commune, qui pourrait mieux sentir cette notion indéfinissable de seuil que le maire, représentant élu et légitime d'une population bien vivante ?

Les municipalités, les communes d'accueil ont à supporter le poids de la scolarisation, de l'aide sociale, de l'aggravation du chômage local, du maintien de l'ordre public, des dégradations, des nuisances. Il est indispensable d'instituer une procédure obligatoire de consultation des maires avant l'implantation de nouveaux immigrants dans leur commune.

Ensuite, si l'on veut éviter que chacun ne prétende se faire justice et que les victimes n'entrent dans la logique des agresseurs, il faut restaurer l'ordre républicain dans nos banlieues. Et sans ces états d'âme culpabilisateurs qui donnent des arguments à la violence ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Enfin, il faut inverser le flux migratoire, condition première pour résorber la violence urbaine et pour protéger les immigrés en voie d'intégration. L'habitant des cités, à commencer par tout immigré, doit pouvoir compter, s'il s'acquitte de ses devoirs, sur la garantie de ses droits fondamentaux dont le plus pressant est le droit à la sécurité, sans laquelle il n'y a pas de liberté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à Mme Françoise de Panafieu.

Mme Françoise de Panafieu. Madame le ministre d'Etat, madame et messieurs les ministres, beaucoup a été dit sur les causes du malaise urbain depuis le début de ce débat : chômage, insécurité, phénomène de ghetto, habitat non adapté, drogue. Permettez-moi un instant de m'arrêter sur ce dernier point et de vous dire combien j'ai été personnellement choquée de la position prise à cette tribune par M. Bernard Tapie. En effet, ce matin même, l'ancien ministre de la ville a défendu dans son intervention la dépenalisation de la drogue. Or un sondage publié ce matin également par un hebdomadaire montre que plus des deux tiers des Français sont pour la pénalisation. C'est dire que M. Tapie n'est pas compris et que, même quand il n'est pas sur son bateau, il reste à des kilomètres de la terre ferme et du bon sens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Laurent Cathala. Mme de Panafieu, elle, ne fait pas de bateau !

Mme Françoise de Panafieu. Madame le ministre d'Etat, la lutte contre la drogue commence par la prévention des jeunes contre ce fléau. En d'autres termes, comment les empêcher d'entrer dans ce processus ?

Si la dépenalisation peut régler, comme certains théoriciens le disent, un problème économique - celui de l'offre et de la demande - la suppression de l'interdit légal serait la meilleure façon d'empêcher toute politique de prévention qui doit également ériger une barrière dont il faut que le jeune ait conscience. Cette barrière, ce n'est pas forcément la répression. C'est aussi une limite que l'on fixe au jeune, et

que celui-ci ne doit pas franchir. De ce point de vue, la proposition faite ce matin par M. Tapie est, à mon sens, totalement contraire non seulement à la paix civile dans nos villes, mais également et surtout à l'intérêt des jeunes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

La fermeté n'exclut pas l'humanité ; ce que nous voulons aujourd'hui, c'est que l'interdiction soit mise en place de manière humaine et que soient donnés aux travailleurs sociaux et aux juges des enfants les moyens de mieux travailler ensemble.

Telle est, mes chers collègues, la mise au point que je souhaitais faire à cette tribune dès le début de mon intervention.

Madame le ministre d'Etat, bien des propos ont été tenus sur l'articulation entre la ville et l'Etat. Autant, à mon sens, il revient à l'Etat de mettre en place, au niveau national, un ensemble de règles du jeu favorisant l'action au lieu de la diluer, comme cela est trop souvent le cas aujourd'hui, et de définir un nouveau cadre institutionnel, autant il appartient à la ville de définir le rôle qu'elle souhaite voir jouer à l'Etat.

Elle doit également instaurer les conditions d'un partenariat entre le public et le privé dont il n'a pas été beaucoup question dans ce débat. En effet, nombre d'entreprises privées se sont investies dans la revalorisation des quartiers sensibles. Elles apportent un autre savoir-faire que le nôtre ; elles apportent une autre efficacité que celle de l'administration. Il serait donc préjudiciable de se priver de leur expérience et de leur efficacité.

Je tiens à apporter mon témoignage en tant qu'élu d'un quartier dit sensible, puisque ma circonscription parisienne commence porte de Clichy et se termine porte d'Aubervilliers, en affirmant qu'il est indispensable, dans ces quartiers sensibles, de donner corps à la participation et à la représentation des habitants. Ces quartiers souffrent de ce qu'ils appellent un déficit de citoyenneté. Le sentiment communautaire d'appartenir à une ville ou de contribuer de manière responsable à un projet, collectif d'ailleurs, s'efface devant le phénomène de la bande ou devant l'ethnie. On assiste alors à la construction d'un univers social parallèle, de plus en plus coupé de l'univers qualifié de normal.

Le choix de la forme que doit prendre cette participation souhaitable de la population et de sa représentation incombe aux élus locaux, mais elle doit intervenir dans un cadre favorisé par l'Etat nation. Nous retrouvons ainsi cette nécessaire complémentarité entre la ville et l'Etat.

Le deuxième sujet essentiel est l'école dont M. Peyrefitte et d'autres ont parlé avant moi.

Il est incontestable qu'elle est un passage indispensable pour une bonne insertion, pour qu'un quartier vive bien. Je ne reviendrai pas sur tout ce qui a été fort bien dit en la matière, mais je tiens à réaffirmer que l'école est absolument indispensable dans le fonctionnement de notre ville.

Je parlerai enfin, puisque le temps qui m'est imparti est relativement court, d'un problème préoccupant dans nos villes, celui des sans-domicile-fixe.

M. Laurent Cathala. Surtout à Paris !

Mme Françoise de Panafieu. Il provoque actuellement un véritable malaise, fondement de bien des interventions dans ce débat.

Nous recevons dans nos permanences des personnes privées d'emploi, des pères, des mères au chômage avec des jeunes enfants. Or nous n'avons aucune structure permettant de les recevoir.

M. Laurent Cathala. Vous les envoyez en banlieue !

Mme Françoise de Panafieu. Non, nous ne les envoyons pas en banlieue ! Affirmer cela est bien mal connaître les dossiers puisque quelqu'un qui est au chômage n'a pas le droit d'obtenir un logement social. La seule possibilité dont nous disposons est de les envoyer dans des foyers.

M. Jean Marsaudon. Exact !

Mme Françoise de Panafieu. Or ces foyers sont totalement inadaptés à la vie familiale, notamment à la présence de jeunes enfants. Ainsi, chaque fois que nous avons à prendre cette décision, nous savons qu'il y a une chance sur deux, pour ne pas dire neuf chances sur dix, que cette famille, si elle ne s'en sort pas rapidement, aille vers une marginalisation certaine.

Je tenais à insister sur ce point sur lequel il me semble indispensable de mener une réflexion. Il n'est plus possible aujourd'hui, compte tenu des problèmes de l'emploi, de ne pas avoir de solutions à offrir, que ce soit au niveau de l'Etat ou à l'échelon local, à ces familles qui se trouvent en perte de repères alors qu'elles étaient tout à fait adaptées à la société, un mois, six semaines, deux mois auparavant.

M. André Santini. Très bien !

Mme Françoise de Panafieu. Nous les voyons sombrer et tomber dans un monde qu'elles ne devraient pas connaître, notamment les enfants.

Tels sont, madame le ministre d'Etat, les sujets que je voulais évoquer. Je terminerai en insistant sur le fait que si nous avons aujourd'hui à traiter des difficultés périphériques, le véritable enjeu est la création d'une nouvelle société urbaine. C'est ce défi que nous devons relever. Si nous ne le relevons pas, nous nous trouverons envahis, la ville entière se trouvera envahie par ces problèmes périphériques.

Je crois profondément, comme vous l'avez dit, madame le ministre d'Etat, qu'une ville est solidaire. Lorsqu'un quartier souffre, c'est la ville tout entière qui souffre (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Didier Julia.

M. Didier Julia. Madame le ministre d'Etat, j'ai moins de cinq minutes pour vous démontrer qu'il n'y a pas une fatalité des banlieues.

Le dernier recensement a fait l'objet d'une analyse dont les résultats vont à l'encontre de nombreuses idées reçues. Ainsi, il en ressort que la diminution séculaire de la population qui frappait les communes rurales en France dans les années soixante-dix est en voie de résorption. En effet les communes rurales ont connu, chaque année, un développement de 0,73 p. 100, alors que l'ensemble de l'Île-de-France n'a progressé que de 0,50 p. 100 par an. En onze ans 830 000 personnes de plus sont allées habiter dans les communes rurales contre 512 000 personnes supplémentaires dans la région Île-de-France.

M. André Santini. Tiens !

M. Didier Julia. Plus une seule commune de moins de 200 habitants ne perd significativement de la population. Alors que les communes de moins de 200 habitants en France perdaient 1,80 p. 100 par an de leur population il y a quinze ans, elles n'en perdent plus que 0,1 p. 100.

Ce renversement de tendance en matière de désertification est attesté par le rapport de la DATAR et par les commentaires et l'analyse du recensement. Il concerne des départements qui ne comportent pas de grandes villes, tels la Dordogne, le Lot-et-Garonne, l'Eure-et-Loir et l'Ardèche. En revanche un schéma relatif aux communes ayant perdu

de la population dans les années soixante-dix et depuis 1990 montre qu'il subsiste une radiale aride - comme disent les techniciens - allant du Massif central au centre de la Bretagne où la population diminue. De ce point de vue, banlieue urbaine, désert rural, même combat ! Il faut donc que l'on apporte la même solidarité qu'aux banlieues aux onze départements qui continuent à perdre de la population.

Ces données montrent, madame le ministre d'Etat, que le problème des banlieues que nous vivons est dû non seulement à leur développement mais aussi à leur vieillissement, à la dégradation des bâtiments, à l'absence d'équipements publics, au sous-emploi des habitants et à l'immigration non contrôlée.

Votre responsabilité, en tant que membre du Gouvernement, va être directement mise en cause dans les mois et dans les années qui viennent parce que le gouvernement socialiste a construit très exactement 482 000 logements dans la décennie Mitterrand, alors qu'on en avait réalisé plus de 800 000 dans la décennie précédente. Vous allez donc être obligée, pour faire face au problème des mal-logés par surpeuplement dans les habitations ou des sans-logis, de construire des logements. Le défi auquel vous serez confrontée sera de réaliser des villes sans créer des banlieues.

Ainsi que, comme de nombreux collègues l'ont souligné, les zones de non-droit sont, en général, des zones de non-respect de la qualité de la vie par les aménageurs, non par la faute des maires, mais parce que, brusquement, est réalisé un grand équipement structurant qui traverse la cité, sillon de bruits, de tremblements et de nuisances, ...

M. Laurent Cathala. Il est plutôt déstructurant !

M. Didier Julia. ... qu'il s'agisse d'un TGV, d'une autoroute ou d'une plate-forme aéroportuaire. Lorsque vous allez construire des villes et des logements, veillez à ne pas créer des banlieues ! Je prends deux exemples.

Premier exemple : depuis 1934, selon une technique améliorée en 1952, le noyau dur de l'agglomération parisienne rejette ses eaux usées à la station d'épuration d'Achères. Cette technique simple est comparable à celle utilisée à l'époque où, lorsque l'on construisait un pavillon, on plaçait les W.-C. au fond du jardin. A Achères, vous avez ainsi des saricaires pour 6 millions d'habitants, ...

M. Jean-Pierre Delalande. C'est vrai !

M. Didier Julia. ... ce qui sinistre, sur le plan olfactif, plus de 50 kilomètres carrés et transforme Poissy, Achères, Chauteloup-les-Vignes, voire Tric-sur-Seine et Conflans en banlieues.

M. Jean-Pierre Delalande. Et tout le Val-d'Oise !

M. Didier Julia. Et tout le Val-d'Oise effectivement !

Il faut donc résorber ces points de nuisance et concevoir une politique d'aménagement un peu plus moderne.

Le deuxième exemple concerne les grands équipements structurants. Le TGV-Est va être lancé, or les TGV desservent le cœur des villes, et lorsqu'ils en sortent, ils créent un sillon de bruit épouvantable. A Charenton-le-Pont, les tremblements s'entendent à quatre kilomètres de la ligne du TGV. Si vous ne prenez pas de mesures d'insertion dans le site, le TGV-Est transformera tout le secteur de Claye-Souilly et de Villeparisis en banlieues insupportables en termes de décibels et conduira à sinistrer d'un seul coup plus de 100 000 habitants.

Je vous demande simplement de veiller, préventivement, madame le ministre d'Etat, sur l'ensemble du territoire, en particulier à la périphérie des métropoles régionales, à ne pas créer de nouvelles banlieues - chaque fois que vous voudrez faire du social, c'est-à-dire réaliser des logements et des transports. Vous ne pouvez plus mener, comme par le

passé, une politique dirigiste des transports et une politique libérale des logements, une politique dirigiste des bureaux et une politique libérale du tertiaire. Vous devrez donc vous appuyer sur les régions et sur les départements pour conduire une politique concertée de l'aménagement et de l'environnement.

La solution préventive, me semble-t-il, consisterait à élaborer des schémas d'aménagement du territoire avec les régions et les départements, sur l'ensemble du territoire, pour mettre en œuvre une politique dynamique de désenclavement et de développement économique, mais insérée préalablement dans un projet de qualité de vie pour tous les habitants. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Xavier Dugoin.

M. Xavier Dugoin. Mon intervention se limitera à trois propositions concernant l'école, l'école, lieu historique de lutte contre l'exclusion, l'école, qui doit revenir dans nos quartiers en difficulté au primat simple de Jules Ferry : « Eduquer, plutôt qu'instruire ».

Première proposition : modifier les rythmes scolaires. Il s'agit, non d'engager une réforme de plus, qui ne ferait que provoquer un trouble supplémentaire, mais de revenir à des expériences positives qui ont été conduites et appliquées avec succès et à les améliorer. Je pense au mi-temps pédagogique dont Maurice Herzog a été l'initiateur. Les circulaires d'application existent ; elles datent de juillet 1961, mais elles n'ont jamais été vraiment appliquées, à quelques rares exceptions près, comme en témoigne l'enquête que j'ai menée, dans les écoles primaires à Vanves, et dans quelque cinquante classes secondaires en 1961 et 1962.

Il s'agit de rechercher un équilibre entre les disciplines intellectuelles et le développement culturel et sportif. Très concrètement, pour une période de quarante heures de scolarité, vingt-cinq heures et demie étaient consacrées aux humanités, douze heures au sport et deux heures et demie au goûter et à la sieste. Les résultats étaient excellents. L'expérience n'a pas continué, faute de moyens.

Je vous propose, mesdames, messieurs les ministres, de mettre à l'examen et de réactualiser ce mi-temps pédagogique dans les zones sensibles, en particulier, et en priorité, à l'école primaire, creuset de tout enseignement.

Cette recherche de l'équilibre dans l'alternance en incluant musique, danse, peinture, travaux manuels et arts plastiques permettrait d'éviter des temps morts et le travail extrascolaire. Nous savons tous que les devoirs sont rarement ou pratiquement jamais faits dans les quartiers en difficulté. Cela permettrait également d'équilibrer l'activité des jeunes en trois parties : les disciplines intellectuelles, les formations esthétiques et physiques, le travail personnel et la détente. Enfin, cela permettrait, dans le cadre d'une décentralisation accrue de la politique éducative, d'impliquer les communes, les départements et les associations locales afin de rapprocher davantage les scolaires d'autres éléments de la population.

Sur tous ces points, le conseil général de l'Essonne, que j'ai l'honneur de présider depuis six ans, dans ce département de banlieue, s'il en est, avec 1,1 million d'habitants dont un tiers de moins a dix-huit ans, avec quatorze DSQ et ZEP dont Grigny-la-Grande-Borne, où une explosion de violence a eu lieu cette nuit, est prêt à s'associer à une démarche expérimentale de ce type, si les pouvoirs publics le souhaitent.

Deuxième proposition également bien concrète : la création de postes d'intervenant sportif en école primaire.

Cette proposition est chère à mon collègue Guy Druet. Cela existe déjà ; cela fonctionne bien, mais le schéma actuel est très hétérogène et supporté financièrement par les seules communes qui en prennent l'initiative après accord de l'inspection académique. Il me paraît important de généraliser et, surtout, d'ordonner le système dans tous les quartiers en difficulté, charge au législateur de fixer les critères d'habilitation et d'embauche des intervenants ainsi que les règles de financement, croisé, si possible, entre l'Etat et les collectivités locales. Je m'en tiens là puisque je ne dispose que de cinq minutes.

La création de ces postes aurait d'abord l'avantage d'instaurer un gisement d'emplois, en particulier pour de jeunes anciens champions ayant les capacités pédagogiques, et ils sont nombreux. Cela permettrait également aux enfants scolarisés d'avoir une pratique du sport dispensée par des intervenants habilités afin d'éviter un trou noir pour quelque 6 millions d'enfants qui, entre trois et dix ans, ne pratiquent actuellement le sport que de manière épisodique et disparate.

Troisième proposition : modifier le code de l'urbanisme.

Elle est la conséquence de la précédente puisque, pour faire du sport à l'école, encore faut-il qu'il y ait les équipements et les plateaux d'évolution adaptés. Tel n'est pas le cas aujourd'hui. Il est urgent que la législation définisse des normes de construction d'installations sportives minimales liées aux établissements scolaires. Il est en effet inacceptable que l'on continue à construire, comme cela est le cas aujourd'hui, des lycées pour 1 200 élèves, sans aucun plateau d'évolution sportif, à défaut d'une seule cour.

Une réflexion plus générale sur l'esthétique, sur la taille des établissements s'impose. Je n'y reviens pas, mes collègues M. Chénier et M. Estrosi ayant très brillamment évoqué ces questions ce matin.

L'école idéale est celle où l'on peut combiner le beau, l'utile, le fonctionnel et le convivial, conditions indispensables pour le développement des savoirs : humanités ou disciplines sportives et culturelles. Dans ce cadre, l'article 40 de la loi du 16 juillet 1992, relative à la promotion des activités physiques et sportives, me semble devoir être modifié. Avec plusieurs de mes collègues, j'ai déposé à cet effet une proposition de loi.

En conclusion, madame le ministre d'Etat, l'objet de ces trois propositions concrètes est de faire en sorte que, dans les secteurs géographiques pénalisés de notre pays, l'école ait les moyens d'assumer son rôle républicain, c'est-à-dire assurer l'égalité des chances à tous, leur donnant un sentiment d'identité, celui d'appartenir à une même communauté nationale dans laquelle chacun puisse donner un sens à sa vie et croire à l'avenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Raymond Lamontagne.

M. Raymond Lamontagne. Madame le ministre d'Etat, madame, messieurs les ministres, maire d'une ville de banlieue parisienne dont le nom a longtemps symbolisé l'archétype des grands ensembles déshumanisés - je suis d'ailleurs surpris mais ravi, de ne pas avoir encore, au cours de ce débat, entendu parler de « sarcellite » ou de Sarcelles - je crois pouvoir apporter à notre réflexion le témoignage d'un élu qui lutte souvent vainement pour améliorer les conditions de vie de ses administrés.

Sarcelles, ville de 60 000 habitants, dont environ 20 p. 100 d'étrangers - je parle des étrangers en situation régulière ; j'ignore le nombre des autres - avec quatre-vingt-douze communautés et groupes ethniques différents, subit un taux

de chômage 13,5 p. 100 et, ce qui est grave, de 28 p. 100 chez les moins de vingt-cinq ans. Les logements sociaux représentent 53 p. 100 de la totalité du parc social, mais le contingent de la mairie est infime. Hier, notre collègue Santini souhaitait qu'il passe de 20 p. 100 à 50 p. 100, puis à 80 p. 100.

M. Alain Peyrefitte. Il avait raison !

M. Raymond Lamontagne. Les possibilités d'attribution par la municipalité ne représentent que 8,6 p. 100 puisque c'est la Caisse des dépôts qui a construit le grand ensemble de Sarcelles.

La population est en général de condition modeste puisque environ 50 p. 100 des foyers fiscaux seulement sont assujettis à l'impôt sur le revenu.

La ville - c'est grave - dont les recettes ne proviennent que pour 12 p. 100 de la taxe professionnelle, rencontre de très grandes difficultés à faire face aux charges qui sont les siennes.

Qu'a fait le Gouvernement socialiste face aux difficultés rencontrées par les municipalités concernées ?

M. Jean-Pierre Delalande. Il les a aggravées !

M. Raymond Lamontagne. Beaucoup d'études, mais peu de réalisations.

Il faut le reconnaître, une quantité de possibilités ont été offertes aux municipalités : DSQ, contrats d'action prévention, zones d'éducation prioritaires, missions locales, contrats de ville, contrats sécurité, une maison de la justice et du droit ; je m'arrête là, mais je pourrais encore en citer beaucoup. Nous en avons usé.

Mme Christine Boutin. C'est vrai !

M. Raymond Lamontagne. Mais toutes ces actions se délitent entre elles, car il était bien difficile de s'y retrouver. Et ce qui était plus grave c'est que si l'Etat apportait la cerise pour le gâteau, la commune était tenue de fournir le plat de résistance !

Mme Véronique Neiertz. Pas du tout ! Ce n'est pas vrai !

M. Raymond Lamontagne. Mais si ! Et si M. Mellick a pu se vanter d'avoir bénéficié, grâce à différents ministres socialistes, de nombreux crédits, nous, nous n'en avons pas vu beaucoup la couleur !

M. Jean-Pierre Delalande. C'est vrai !

M. Raymond Lamontagne. Je ne voulais pas le dire, mais on m'y a poussé !

Pour ne pas risquer de voir dans nos villes se développer plus encore le chômage, l'insécurité, la drogue, de nombreuses municipalités, dont la mienne, aidées par les départements et les régions, ont consenti, dans la mesure de leurs moyens bien entendu, des efforts considérables pour leurs faibles finances.

Vous avez, madame le ministre d'Etat, avec la courtoisie qui est la vôtre, salué le travail accompli par MM. Dubedout, Bonnemaison et d'autres, et par la commission nationale pour le développement social des quartiers, dont je faisais partie à l'origine parce que j'étais vice-président du conseil régional d'Ile-de-France, chargé du logement. Tous, vous avez raison, ont travaillé avec conviction et courage. Malheureusement, faute de moyens, ce que l'on appelait, à l'époque, « les îlots sensibles » sont devenus, douze ans après, les quartiers à risque que nous connaissons aujourd'hui. Il y a moins de quinze jours, j'ai fait le tour de deux îlots sensibles que je connais bien dans mon département et qui ont été réhabilités il y a dix ans. Les immeubles ont été refaits, des maisons de quartier ont été créées, des équipements sociaux ont été aménagés, mais la paupérisation n'a

pas diminué. Résultat ? Les immeubles ont été vandalisés, les équipements aussi et on en est revenu au point de départ d'il y a dix ans. Je dis que si, dans dix, dans douze ans, le gouvernement que nous soutenons avec enthousiasme, présentait le même bilan, nous serions obligés d'admettre qu'il a échoué.

Lors d'une réunion publique tenue à Sarcelles au cours de la dernière campagne des élections législatives, notre président Philippe Séguin affirmait : « La décentralisation aujourd'hui - je l'ai souvent dit mais on ne le répétera jamais assez -, c'est trop fréquemment chacun pour soi et Dieu pour personne. Le système a dépassé les limites de l'absurde : ce sont les collectivités pauvres qui attirent les populations à problèmes, donc à besoins forts. Or elles n'ont pas, par définition, les moyens financiers nécessaires pour régler leurs problèmes. C'est donc à l'Etat, à l'Etat d'abord, de se porter en première ligne. Rien n'est inéluctable. »

M. le président. Concluez, monsieur Lamontagne, s'il vous plaît.

M. Raymond Lamontagne. La politique que nous allons mener ensemble permettra - je l'espère et je le crois - de régler les problèmes des villes. Ce sera long, difficile, mais notre volonté, notre détermination nous permettra d'aboutir.

Une mesure s'impose immédiatement : donner plus de pouvoir aux maires en matière d'accueil de la population afin d'arrêter la paupérisation de ces quartiers. Je n'y reviens pas, mais beaucoup de maires sont encore loin des 20 p. 100 visés par M. Santini.

M. le président. Monsieur Lamontagne, vous avez déjà doublé votre temps de parole et j'ai déjà fait preuve de beaucoup d'indulgence.

M. Raymond Lamontagne. Je vais conclure, monsieur le président.

Ma seconde préoccupation est le chômage des jeunes plus sensible encore dans ces quartiers difficiles. C'est un problème non seulement d'emploi mais de formation insuffisante.

Il faut ensuite prévoir une relance d'un habitat social de qualité, aider les communes pour une prévention active et efficace de la délinquance en donnant à tous accès à l'éducation, à la formation, à la culture, au sport et à la vie.

M. Jacques Myard. Très bien !

M. Raymond Lamontagne. Il convient aussi de garantir, lorsque c'est nécessaire, la répression par un renforcement sérieux des forces de police nationale dans les secteurs difficiles.

Il faut, enfin, donner aux magistrats les moyens d'assurer pleinement leurs fonctions, prendre toute disposition nécessaire pour mettre fin à l'immigration clandestine.

Le problème que nous examinons aujourd'hui, madame le ministre d'Etat, est grave. Il ne frappe pas seulement les villes et les quartiers en difficulté ; il concerne toute la nation. La délinquance, la drogue s'exportent malheureusement ; si nous n'y portons remède, nul n'en sera à l'abri.

Je sais votre volonté et celle de l'ensemble du gouvernement de M. Balladur d'aboutir. La situation est difficile, mais où il y a une volonté, il y a un chemin : nous le ferons ensemble. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Christian Dupuy.

M. Christian Dupuy. Madame le ministre d'Etat, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, le monde entre dans l'ère des mégapoles. Prenons-y garde, une

relle évolution, si elle n'est pas contrôlée et encadrée par des mesures complexes d'accompagnement, pourrait recéler à terme de grands dangers pour l'avenir de notre civilisation. Il était donc particulièrement opportun, à l'avènement d'une nouvelle majorité parlementaire, que le gouvernement issu de cette majorité marque symboliquement l'importance et le caractère prioritaire que revêt la politique de la ville pour notre pays. Merci de l'avoir fait !

Mon expérience, depuis dix ans, de maire d'une ville de banlieue, dont un habitant sur deux est logé en HLM, m'a conduit à connaître tous les aspects que recouvre la politique de la ville et que j'aurais aimé pouvoir tous aborder dans mon propos. Le fait que je ne traite aujourd'hui que du logement ne signifie donc pas que je considère que la politique de l'habitat suffise à elle seule à résumer et à régler toutes les difficultés rencontrées dans les communes urbaines et les banlieues. Toutefois, il faut avoir conscience qu'elle est sans doute l'axe central de toute véritable politique de la ville.

Le plus illustre de mes prédécesseurs, Henri Sellier, qui fut maire de Suresnes de 1919 à 1942 et à qui l'on doit les cités-jardins qui ont été réalisées dans les années 30 dans différentes villes de la banlieue de Paris lorsqu'il présidait aux destinées de l'Office des habitations à bon marché de la Seine, disait déjà que le logement allait devenir un instrument au service d'un mode de vie urbain et de l'éducation des populations.

Voici ce qu'il disait en 1928 : « La cité-jardin doit comprendre à la fois des quartiers d'habitations bourgeoises, ouvrières, intellectuelles, des centres industriels assurant le travail à sa population laborieuse. Ajoutez parcs, terrains de jeux, écoles, organismes d'hygiène sociale, vous obtiendrez le plan de la ville idéale. »

Il écrivait aussi que « la proximité des habitations bourgeoises et des habitations ouvrières aboutirait à créer le lien qu'il est désirable de rechercher dans la cité. »

Quel dommage que cette conception d'un véritable urbanisme social semble avoir été oubliée dans les décennies qui se sont écoulées depuis l'époque où Sellier écrivait ces mots.

Je trouve dans ces citations presque tout ce qui doit guider la politique de la ville en termes d'urbanisme : la diversité sociologique par une diversité de l'habitat, la création d'emplois sur place par l'implantation de locaux d'activités, les services publics - écoles, organismes d'hygiène sociale -, les lieux de loisirs et d'animation, enfin la qualité de l'environnement urbain.

Il est indispensable que la politique de la ville renoue demain avec cette vision de l'aménagement des villes. D'ailleurs, Roland Castro, naguère délégué à la rénovation des banlieues et actuellement chargé d'une étude sur la lutte contre la ségrégation urbaine par le conseil général des Hauts-de-Seine, déclara récemment que la cité-jardin de Suresnes représentait ce qui devait devenir « le minimum syndical de l'aménagement des banlieues ».

Dans le monde HLM et, en particulier, à la fédération nationale des offices au sein de laquelle je siége en ma qualité de président d'office, l'évolution semble s'amorcer depuis quelques années : les offices revendiquent de plus en plus leur vocation à participer à l'acte d'aménagement de la ville. Il conviendra d'aider à l'accomplissement de cette évolution en permettant que les organismes de logements sociaux puissent, soit directement, soit à travers des SA filiales d'office, diversifier leurs interventions en disposant de plus de souplesse pour accompagner les programmes sociaux d'équipements publics, de locaux d'activité industrielle, artisanale ou commerciale et même de logements non aidés et ce tant dans les programmes neufs qu'en restructurant les programmes existants.

De la même manière, il est souhaitable que soient revus les modes de financement du logement social. En effet, si on a construit en 1992 moitié moins de logements sociaux qu'en 1980 alors que la demande ne cesse de croître c'est parce que les financements de la loi de 1977 ne sont hélas ! plus adaptés à la réalité économique et sociale actuelle. Les prix de référence PLA n'ont pas suivi l'évolution du coût de la construction. Les livrets A, base du financement du logement social, subissent une décollecte due à l'affaiblissement de la capacité d'épargne de nos concitoyens et à la concurrence de nouveaux produits financiers plus rémunérateurs. Les coûts fonciers en zone urbaine ont considérablement augmenté au cours des quinze dernières années. A ce constat, il convient d'ajouter une insuffisante réévaluation des plafonds de ressources des copropriétaires locataires et la diminution catastrophique de la valeur solvabilisatrice de l'aide personnalisée au logement, à tel titre que le Conseil national de l'habitat, au sein duquel je représente l'Association des maires de France, chère au ministre du travail, a refusé de voter la dernière revalorisation de l'APL.

La précédente majorité, au lieu de s'attaquer à la racine du mal, s'est bornée à multiplier les procédures parallèles : PLACFF, PLI, PLS, PLAI pour le financement proprement dit, et les dispositifs qui se veulent plus globaux concernant l'aménagement, la rénovation ou la requalification des quartiers sociaux : DSQ, CAP, PACT, ZEP, FAS, PLH, POPS, s'ajoutant aux PALULOS ou aux procédures HVS préexistantes. Si l'on ne simplifie pas cela rapidement, il faudra publier d'urgence un lexique des sigles ! Il s'agit, aussi bien pour la construction neuve que pour la réhabilitation ou encore pour les projets de quartier, de débroussailler d'urgence l'actuelle jungle à laquelle douze années de remèdes approximatifs ont abouti.

Enfin, il ne faudra pas avoir peur de briser quelques tabous. Tout le monde déclare vouloir en finir avec les ghettos urbains, mais si on réclame, à bon droit, la construction de logements sociaux dans les axes situés sur le territoire des villes qui en sont dépourvues, le pendant n'existe pas et l'Etat continue d'accorder la déclaration d'utilité publique à des programmes comportant 100 p. 100 de logements sociaux dans des villes déjà confrontées au problème des ghettos pour cause de trop grande concentration de logements HLM. Ajoutons que ces choix sont, pour partie, responsables de la surabondance de bureaux, ceux-ci étant, faute de logements non aidés, censés assurer l'équilibre financier des actes concernés. Il faut que l'Etat, qui maîtrise les crédits PLA et les déclarations d'utilité publique, arrive à convaincre les maires qui font ces choix d'adopter la vision équilibrée qu'avait Sellier de l'aménagement social.

Il faudra aussi favoriser l'intégration des populations immigrées et de leurs enfants, en évitant dans les attributions de logements sociaux les trop fortes concentrations ethniques qui sont une incitation au repli communautaire. Pour ce faire, il conviendra d'accorder aux maires plus de pouvoirs qu'actuellement en matière d'attribution de logements sociaux ; c'est aussi le meilleur moyen d'inciter les édiles réticents à construire des HLM.

Enfin, les maires ont trop souvent l'impression d'être pris dans un engrenage infernal. Ils construisent des HLM pour tenter de satisfaire les demandes des mal-logés et des sans-abri en attente dans leur ville et ils n'ont, dans le meilleur des cas, que 20 à 25 p. 100 des attributions, si bien que le rythme d'augmentation des demandes de logements progresse plus vite que celui des attributions possibles.

Madame le ministre d'Etat, tous nos compatriotes connaissent la profonde volonté de réforme du Gouvernement. Celle du logement social devra figurer parmi les priorités de celui-ci. Des centaines de milliers de mal-logés et les

sans-abri, les responsables des organismes d'HLM et de nombreux maires de France attendent cette grande réforme et vous saurez gré d'avoir su l'engager et la mener à bien. C'est une vaste entreprise pour l'accomplissement de laquelle nombreux seront heureux et satisfaits d'accompagner votre volonté réformatrice. Nous pourrions ainsi faire revivre ce vieil adage de l'ancien droit français : « L'air de la ville rend libre. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Geveaux.

M. Jean-Marie Geveaux. Madame le ministre d'Etat, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, les jeunes des quartiers défavorisés sont touchés par une marginalisation croissante qui les empêche de trouver leur place dans la ville et, plus largement, dans la société française. Comment expliquer leur malaise sinon par le fait qu'ils ne croient plus en grand-chose et surtout plus en eux-mêmes ? Il me semble indispensable de reconstruire autour d'eux un environnement plus favorable, un environnement qui puisse leur faire retrouver cette confiance sans laquelle il leur est impossible de regarder sereinement l'avenir.

Dès le début de leur existence, ces adolescents sont confrontés à une véritable spirale de l'échec : l'échec scolaire d'abord, dont la proportion est devenue extrêmement préoccupante dans les cités en difficulté qui sont malheureusement dans leur écrasante majorité classées en zones d'éducation prioritaires ; l'échec face à l'emploi ensuite, qui est lié en grande partie à l'échec scolaire ; enfin, l'échec de l'intégration, qui se traduit par une ségrégation de plus en plus ouverte à l'encontre des jeunes d'origine étrangère.

Les symptômes du malaise des cités - désœuvrement, déresponsabilisation, violence, délinquance - découlent directement de cette spirale de l'échec.

Or, il me semble que si l'Etat, épaulé en premier lieu par les collectivités locales, mais aussi par les associations et les parents, parvenait à briser cette logique implacable, presque déterministe, un grand pas serait franchi. Le but, madame le ministre d'Etat, est d'éviter que la mise en situation d'échec des jeunes des quartiers défavorisés soit irrémédiable.

L'accompagnement scolaire me paraît être un des moyens appropriés pour contrecarrer l'échec scolaire. Nous en trouvons la preuve, depuis plus de deux ans, dans un collège de la circonscription dont je suis l'élu, le collège Alain-Fournier du Mans, situé dans une zone d'éducation prioritaire et dans un quartier, où j'habite, qui bénéficie d'un plan DSQ. Une action de soutien scolaire y a été mise en place avec succès par la conseillère d'éducation principale, en partenariat avec l'association « Sauvegarde de l'enfance » du Mans et le centre d'action sociale du quartier. Cet exemple peut vous paraître banal mais il faut savoir qu'il a donné lieu au recrutement d'anciens élèves du collège, d'origine étrangère pour certains, dans le but d'aider les élèves en difficulté. Cette expérience a permis de donner aux adolescents l'image positive d'anciens élèves du même collège ayant réussi, et de les remotiver pour la suite de leurs études. Basée sur le volontariat, elle a été suivie à 100 p. 100 par les élèves qui se sont inscrits et 80 p. 100 d'entre eux en ont profité pour franchir l'étape des classes supérieures, et même aller au lycée.

Le développement des activités socioculturelles, en complément des enseignements strictement scolaires, peut aussi favoriser l'épanouissement des jeunes. Il en va de même pour les activités sportives extra-scolaires. Le sport fournit, en effet, effectivement aux jeunes que l'échec scolaire a mis en difficulté, la possibilité de reprendre confiance en eux et de nouer de nouvelles relations de camaraderie.

Pour que ces activités périscolaires, surtout dans ces quartiers en difficulté, soient les plus complémentaires des ensei-

gnements et les plus efficaces possible, il convient de les intégrer dans un projet d'aménagement des rythmes scolaires, qui associe fortement l'Etat et les collectivités locales : communes, départements et régions. Oui, madame le ministre d'Etat, comme l'a dit mon collègue Xavier Dugoin, aménager les rythmes scolaires est devenu un enjeu prioritaire.

M. Jean-Pierre Delalande. C'est vrai !

M. Jean-Marie Geveaux. L'enjeu est de taille car il s'agit, ni plus ni moins, d'opérer une véritable révolution des mentalités en adaptant le temps des adultes, notre temps, à celui de nos enfants.

Les implications sont considérables : bouleversement de l'emploi du temps des enseignants, de celui des familles, auxquelles il conviendra de ne rien imposer, modification des heures et de l'organisation du ramassage scolaire, recrutement d'intervenants extérieurs pour l'animation des activités complémentaires.

La réussite exemplaire de quelques expériences novatrices, comme à Epinal ou Hérouville-Saint-Clair - vous voyez que je me montre consensuel dans le choix de mes exemples - montre que cela est possible. La contractualisation des rapports entre l'Etat et les collectivités locales dans ce domaine, qui existe d'ailleurs déjà au travers des contrats d'aménagement du temps de l'enfant - les CATE - et des contrats ville-enfant - les CVE - doit être renforcée et renouvelée, puis être généralisée, à l'ensemble du territoire.

Le renforcement de la contractualisation suppose d'abord une consultation plus étroite des collectivités locales et leur association accrue au processus d'élaboration des projets d'aménagement des temps scolaires, avec un contrôle *a posteriori* de l'Etat. Il faut instaurer un véritable partenariat. La répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales doit donc être clarifiée et précisée.

Ensuite, il faut absolument que l'Etat accroisse son aide financière afin d'éviter les disparités entre les collectivités qui ne disposent pas des mêmes moyens financiers, en prenant en charge le coût des activités complémentaires pour les communes les moins riches, soit totalement, soit partiellement.

La contractualisation des rapports entre l'Etat et les collectivités locales devra aussi évoluer dans un cadre renouvelé. Il faut en particulier rapprocher la carte des contrats d'aménagement du temps de l'enfant de celle des zones d'éducation prioritaires, malheureusement trop souvent éloignées l'une de l'autre aujourd'hui.

Enfin, il conviendra également d'étendre les contrats d'aménagement aux collégiens, voire aux lycéens, afin qu'un enfant, de l'école maternelle au collège, voire au lycée, en passant par l'école primaire, puisse bénéficier de rythmes scolaires appropriés à ses besoins et à ses possibilités. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Myard.

M. Jacques Myard. Madame le ministre d'Etat, je ne suis pas sûr que l'intitulé de notre débat de ces deux derniers jours soit bien adapté. Il ne s'agit pas, dans mon esprit, d'une querelle sémantique, mais bien d'un problème de fond. En effet, l'expression « politique de la ville » comporte, à mon sens, une ambiguïté qui crée, en définitive, une certaine confusion dans l'opinion publique.

En premier lieu, parler de la « politique de la ville », c'est laisser entendre que ce sont bien sûr ceux qui gèrent les villes qui en sont responsables, à savoir les maires. Or, ils ne peuvent être tenus pour responsables de la situation.

En second lieu, parler de « la ville », c'est-à-dire faire appel à un concept d'unicité, c'est appeler une réponse unique à la crise. La réalité est tout autre et nous l'avons entendu tout au long de ce débat.

Que les choses soient claires : la situation d'aujourd'hui n'est pas le résultat de la faillite des gestions communales mais bien celui de la faillite des politiques gouvernementales et singulièrement de celles menées dans ce pays depuis 1981.

M. Jean-Claude Gaysot. Et avant !

M. Jacques Myard. Faillite de la politique économique qui a produit trois millions de chômeurs : nous le savons, et nous en sommes tous d'accord, l'exclusion commence par l'exclusion du monde du travail ;

Faillite de la politique scolaire qui n'a pas su s'adapter à l'arrivée massive de populations culturellement différentes ;

Faillite des forces de sécurité et de la justice qui se sont trop souvent cantonnées dans des actions de prévention, oubliant qu'il fallait aussi savoir réprimer, d'où ce sentiment d'impunité qui gomme tous les interdits et permet la constitution d'une micro-société parallèle à la nôtre ;

Faillite d'une politique d'immigration laxiste qui a refusé de regarder les réalités en face au nom d'une politique des droits de l'homme mal digérée ;

Faillite, plus ancienne encore, de la politique des grands ensembles, sans oublier cependant que ces logements ont été neufs et que, à l'époque, ils ont représenté un progrès social.

La situation d'aujourd'hui n'est donc pas une « divine surprise », loin s'en faut, mais le résultat impiacable et naturel de cette politique qui a consisté à accumuler les fautes.

Dans ces conditions, il n'y a pas de réponse unique et celle-ci ne consiste pas en une politique de la ville, mais bien en une politique nationale. En d'autres termes, elle fait appel à l'action de l'ensemble du Gouvernement.

L'heure n'est plus à la réflexion, madame le ministre d'Etat, mais à l'action car tout a déjà été dit sur les solutions.

M. Jean-Pierre Delalande. Très bien !

M. Jacques Myard. A ce titre, madame le ministre d'Etat, le fait que M. le Premier ministre ait voulu lui-même ouvrir ce débat augure bien de la volonté du Gouvernement que nous soutenons de prendre le problème à bras-le-corps.

M. Jean-Pierre Delalande. C'est vrai !

M. Jacques Myard. Nous voulons un retour de la République dans les banlieues, une République dont l'action soit conviviale et égale pour tous, mais aussi une République exigeante, et exigeante pour tous. Mais ce retour de la République ne pourra atteindre son objectif que si l'Etat sait véritablement coordonner son action avec celles des acteurs du terrain.

Qui sont les acteurs du terrain ?

Les maires d'abord. Il est indispensable, et cela a été souligné avant moi par de nombreux orateurs, d'unifier les procédures en tous genres et d'avoir pour bras séculier dans toutes les actions les municipalités. C'est à leur niveau que doit être notamment constitué un guichet unique des aides sociales permettant de les contrôler, de les coordonner car, aujourd'hui, plus personne ne s'y retrouve. Il faut donner aux maires, et cela ne constitue pas un recul politique ou social, le pouvoir d'attribuer les logements. Eux savent éviter la constitution des ghettos.

M. Jean-Marie André. Très bien !

M. Jacques Myard. Il faut aussi cesser de montrer du doigt les villes dites riches car elles n'ont souvent que l'apparence de la richesse et elles ont aussi leurs pauvres. A force d'être ponctionnées fiscalement, elles créent en leur sein, par l'augmentation de leurs impôts locaux, leurs propres exclusions.

Deuxième partenaire, les associations. On trouve en leur sein dans la plupart des cas les habitants des quartiers en cause. Leurs membres ont trop souvent le sentiment que l'on fait pour eux mais pas avec eux. Elles sont, on le sait, parfois dérangeantes. Quel maire ne se plaint de leurs actions et de leurs revendications multiples ? Mais il vaut mieux travailler avec elles que contre elles, dès lors qu'elles recherchent l'intérêt général et respectent les lois de la République.

Madame le ministre d'Etat, vous avez dit hier, et chacun ici s'en est réjoui, que vous alliez débloquer une centaine de millions de francs. Mais croyez-moi, il ne s'agit pas seulement d'une affaire d'argent. Je suis élu d'un département, les Yvelines, qui depuis plusieurs années, dépense des centaines de millions de francs. Or, nous avons parfois le sentiment que cet argent est mal dépensé car il n'y a pas eu jusqu'ici de politique cohérente de la part de l'Etat.

Avant de conclure, ce n'est ni à vous, madame le ministre, ni aux associations, ni aux maires que je souhaite m'adresser mais aux médias.

Mesdames et messieurs les journalistes, vous faites votre métier, mais vous devez être plus que jamais conscients qu'en faisant une publicité abusive à des jeunes en voie de délinquance vous entrez dans leur jeu et qu'en définitive vous aggravez le problème.

M. Jacques Masdeu-Arus. Très bien !

M. Jacques Myard. Mettez aussi l'accent sur les cas réussis d'intégration et d'assimilation qui sont plus nombreux que vous ne le croyez. J'en ai rencontré beaucoup, notamment à Sartrouville dans les Yvelines. Ils n'ont pas seulement valeur d'exemple, ils sont un plus pour la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Mothron.

M. Georges Mothron. Me présentant au cinquantième rang à peu près devant vous, je me contenterai de témoigner de ce que j'ai vu et entendu ces deux dernières années.

Je suis député, sans autre mandat local, dans une circonscription urbaine ne comportant que deux communes à gestion très anciennement communiste : Argenteuil et Bezons dans le Val-d'Oise. Je n'ai donc que peu de moyens d'influence directe sur la vie politique locale. Je me dois donc de vous faire part de mes constatations, approfondies par deux campagnes électorales, cantonales en 1992, législatives en 1993.

Le Val-d'Argent Nord fait partie du canton dans lequel j'habite. Ce quartier a défrayé la chronique en 1990 par les razzias des casseurs, l'incendie de son centre Leclerc puis de son commissariat de quartier. Devant le désarroi de ses habitants dont beaucoup habitent là depuis la création de cette partie nouvelle de 17 000 âme., j'ai voulu les écouter. Que disent-ils ?

Que, dans les années 70, après sa création, cette partie de ville était exemplaire, autonome, avec sa gare à un quart d'heure du centre de Paris, ses écoles, son lycée, ses commerces, ses stades ;

Que les enfants des jeunes couples qui s'y installaient pouvaient jouer sans crainte sur sa vaste dalle piétonnière ;

Que depuis une dizaine d'années, trop de jeunes sont désœuvrés, traînent, agacent, insultent, parfois agressent physiquement ;

Que des vagues d'immigrés de plus en plus importantes occupent des quartiers entiers, certaines ethnies n'en tolérant pas d'autres ;

Que le niveau scolaire des enfants baisse de plus en plus du fait que les enfants d'immigrés occupent très souvent plus de la moitié des classes ;

Que les commerces ferment les uns après les autres ;

Enfin, que la drogue se banalise de plus en plus et que son trafic se déroule au vu et au su de tout le monde.

M. Jean-Claude Gayssot. Et le chômage ?

M. Georges Mothron. On en sommes-nous ?

Pour faire face au manque de logement des années soixante, on a créé des zones nouvelles, dont celle-ci.

M. Laurent Cathala. En 60, ce n'était pas nous !

M. Georges Mothron. Certes, mais la municipalité d'Argenteuil était déjà communiste : elle l'est depuis cinquante-neuf ans !

On répondait avant tout aux besoins de la tranche d'âge des vingt à quarante ans de l'époque. Pour ce faire, on y a créé des logements dont 70 p. 100 de HLM. Les lieux de rencontre ont été oubliés, tant pour les jeunes que pour les moins jeunes. On a empêché ainsi toute constitution d'un tissu social stable. Ainsi, les terrains de boules réclamés par les retraités n'existent toujours pas, bien qu'ils soient peu coûteux.

M. Jean-Claude Gayssot. Si vous n'avez pas d'autres d'idées que celle-là !

M. Georges Mothron. Le droit de préemption urbain a été dévoyé par le pouvoir communiste municipal. De 70 p. 100 en 1970, le pourcentage de HLM est passé petit à petit à 71, 72, 73 p. 100 et atteindra bientôt 75 p. 100, car la municipalité préempte pour des raisons prétendument d'intérêt social, en fait de clientélisme. Sachez que ces préemptions s'exercent sur environ 50 p. 100 des ventes de gré à gré sur Argenteuil.

M. Eric Raoult. Eh oui !

M. Georges Mothron. Il faut stopper cette mécanique et ne plus tolérer ce clientélisme.

M. Eric Raoult. Tout à fait !

M. Georges Mothron. Trop de social tue le social !

Je ne suis pas, contrairement à nombre de mes collègues, à la fois député et maire.

M. Eric Raoult. Ça va venir ! *(Sourires.)*

M. Jacques Myard. Dans deux ans !

M. Georges Mothron. C'est pourquoi, bien que fervent partisan du pouvoir principal du maire, je recommande aussi que l'Etat, par l'intermédiaire du préfet, empêche ces phénomènes menant à des « ghettoisations ».

Il faut parfois aussi pouvoir favoriser la revente de certains bâtiments HLM dans des zones trop concentrées.

Par ailleurs, en ce qui concerne la sécurité et l'information des habitants, on a créé chez nous, dans le cadre d'un DSQ, deux entités : une maison de la justice et du droit qui a déjà été deux fois vandalisée et un local de concertation qui est fermé en fin d'après-midi et le samedi, quand les habitants pourraient en user.

Moi qui suis père de plusieurs enfants, parent d'élèves militant de longue date, je préconise deux choses :

Nous avons tous besoin de règles du jeu car notre liberté s'arrête où commence celle du voisin. Faisons respecter les lois : les zones piétonnières ne doivent pas être le théâtre de rodéos de scooters ou de mobylettes bruyants.

Conjointement, ouvrons des lieux de rencontre et d'écoute et mettons-les à la disposition des habitants à des heures adéquates.

Madame le ministre d'Etat, je vous disais en préambule que j'avais écouté mes concitoyens, notamment ceux du Val-d'Argent Nord. A votre tour, vous m'avez écouté. Ils m'ont fait confiance. Je vous fais confiance. Je n'aurai pas l'aide des élus locaux. J'attends, nous attendons votre aide. Je reste, nous restons à votre entière disposition. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Pierre Bédier.

M. Pierre Bédier. Après avoir rendu hommage à l'humanisme de votre discours, madame le ministre d'Etat, humanisme qui est la condition première pour résoudre les problèmes qui nous occupent aujourd'hui, parce que l'humanisme, c'est la fraternité, et que si l'union de la nation se fonde sur la liberté, si le bon fonctionnement de l'Etat repose sur l'égalité, la République, matrice de l'exception française, se nourrit de fraternité, après vous avoir rendu hommage, disais-je, je voudrais évoquer un sujet capital pour la renaissance des quartiers difficiles : le commerce.

C'est parce que le commerce est historiquement à l'origine de la fondation des villes et est donc fondamental, que mon ami et collègue Henri Cuq et moi-même avons établi un constat et vous soumettons, par ma voix, des propositions.

Le constat, c'est que le commerce dans les quartiers difficiles périclite parce qu'il y a, d'une part, insécurité, d'autre part, constitution de pôles commerciaux plus attractifs en périphérie.

Les conséquences ont toutes les apparences d'un cercle vicieux qui conduit inexorablement à la fermeture d'un pôle réel de vie sociale et à la disparition d'un nombre non négligeable d'emplois dont l'insuffisance est une des causes sinon la cause du mal.

Premièrement, les clients sont de moins en moins nombreux et de plus en plus pauvres : le chiffre d'affaires baisse.

Deuxièmement, les coûts de fonctionnement - primes d'assurance élevées, dispositifs onéreux de sécurité - et les coûts salariaux, parce qu'il faut plus de personnel pour essayer d'empêcher les vols, sont plus élevés qu'ailleurs et vont croissant : la rentabilité baisse aussi.

Troisièmement, la baisse de la rentabilité conjuguée à celle du chiffre d'affaires provoque la paupérisation puis la faillite, et enlève en outre toute valeur marchande au fonds de commerce : c'est la ruine.

La boucle est bouclée et le ghetto peut devenir la zone.

Alors que faut-il faire ?

A l'intérieur des quartiers, deux solutions s'offrent à nous : la solution administrée, la solution dynamique.

La solution administrée serait de créer des plans locaux de partenariat économique qui associeraient : Etat, les collectivités territoriales et les chambres de commerce.

L'Etat interviendrait pour le volet de la sécurité, et pourrait créer un fonds de garantie, alimentée pour partie par la taxe versée par la grande distribution et pour partie par les produits fiscaux des mutations des fonds de commerce. Ce fonds de garantie permettrait des bonifications d'intérêt bancaires selon un ratio fondé sur le chiffre d'affaires et la prise en charge des surprimes d'assurance.

Ensuite, les collectivités territoriales accepteraient que la base de calcul de la taxe professionnelle soit ramenée à sa valeur réelle, soit zéro.

Enfin, les chambres de commerce apporteraient une assistance technique renforcée.

La solution dynamique serait de créer des zones fiscales particulières, voire franches, dans les quartiers difficiles

(« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe de Rassemblement pour la République.)

Le coût, en apparence exorbitant, ne le serait pas en fait. Ce que cela coûterait à l'Etat, sous réserve d'inventaire, j'en conviens, serait probablement inférieur à ce que coûte une politique des banlieues dont le budget, certes insuffisant, est celui qui croît le plus vite depuis dix ans, et auquel il convient d'ajouter le coût du traitement social du chômage entraîné par la perte d'emplois dans le commerce.

Sans doute faudra-t-il mêler la solution administrée et la solution dynamique, mais il nous faut surtout aller encore plus loin en réfléchissant plus globalement au problème de la distribution en France.

Parce que les chômeurs des quartiers difficiles sont peu qualifiés et souvent - ayons l'honnêteté de le reconnaître et de le dire - peu qualifiables...

M. Jean-Claude Gayssot. Merci pour eux ! Quel mépris !

M. Pierre Bédier. ... ils pourraient trouver à s'employer principalement dans la distribution.

Or nous avons un système de grande distribution qui tue l'emploi : en amont, en étranglant les fournisseurs nationaux et en favorisant les importations non communautaires ; en aval, en tuant le petit commerce qui, à mètres carrés équivalents, emploie quatre fois plus, et en pressurant les salariés. Le taux moyen annuel de démission est six fois plus élevé dans la grande distribution que dans le commerce traditionnel.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Tout à fait !

M. Pierre Bédier. Une certaine grande distribution se glorifie de distribuer du pouvoir d'achat. En réalité, elle distribue peut-être de plus en plus de pouvoirs d'achat, mais sûrement à de moins en moins de salariés.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Tout à fait !

M. Pierre Bédier. Il faut donc non seulement geler l'ouverture de grandes surfaces, à moins qu'elles n'ouvrent dans les quartiers difficiles, mais également, par voie réglementaire, pour des raisons sociales évidentes, fixer des règles d'emploi au mètre carré équivalentes pour tous les modes de distribution.

C'est un impératif économique pour rétablir la concurrence pure et parfaite. C'est un impératif social pour favoriser l'emploi des plus faiblement qualifiés et pour que le gain de pouvoir d'achat ne se fasse plus au détriment de l'emploi.

Voilà, madame le ministre d'Etat, quelques idées sur un aspect du sujet ; soyez assurée de mon soutien le plus total, d'abord parce que vous avez compris, avant beaucoup d'autres, que nous étions confrontés à un enjeu de civilisation plus qu'à un sujet de société, ensuite parce que vous avez défini une méthode de travail pragmatique et sans tapage inutile.

Pragmatisme et discrétion, autant que fermeté et imagination, portés par l'élan de la fraternité républicaine, j'en porte témoignage, sont bien les attentes de ceux qui vivent dans ces quartiers défavorisés, parce qu'ils aspirent à être reconnus autant qu'à devenir des citoyens comme les autres. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. Etienne Garnier.

M. Etienne Garnier. Monsieur le président, mesdames, messieurs, c'est un grand avantage que de parler le dernier. Tout a été dit et on a moins à dire, même si l'on est parfois un peu agacé par tout ce que l'on a entendu...

Hier soir, le Premier ministre, dans une autre enceinte décrivait précisément les obligations de la nouvelle majorité et, partant d'une situation qu'il qualifiait de critique dans ce pays, expliquait que rupture et changement lui semblaient nécessaires. C'est la seule manière selon lui, et selon moi d'ailleurs, de respecter des engagements que nous avons pris vis-à-vis de ceux qui nous ont élus.

M. Jean-Claude Gayssot. Où a-t-il dit cela ?

M. Etienne Garnier. Dans une autre enceinte ! Ce n'est pas très précis, mais cela vous donnera une idée !

Bien sûr, cela s'applique aussi à la politique de la ville qui ne concerne pas seulement les banlieues et quartiers difficiles : parallèlement à des émeutes spectaculaires, il existe, comme les appelle le sociologue Bourdieu, des émeutes silencieuses, plus graves, qui rendent parfois malades les villes de ce pays.

Notre débat a donc pour objet d'apporter des solutions et de tester la capacité du Gouvernement à agir dans un domaine bouleversé par les difficultés du temps, agité par des actions qui se sont surajoutées les unes aux autres, où s'enchevêtrent mille structures, où il y a une opacité des compétences, ce qui a entraîné l'inefficacité, une démotivation et parfois même aggravé les choses.

Nous attendons du Gouvernement que soit engagée une action lourde financièrement, flexible, constante, intelligente et imaginative, et surtout que cette action soit perçue par les Français. Le dialogue et la concertation doivent permettre de connaître clairement les responsables, les objectifs et les moyens.

Notre objectif est de tenter de mieux vivre en ville. A partir de là, je crois qu'il faut renoncer à tenter de trouver une cause finale, comme disait Voltaire, qu'il s'agisse du chômage, du logement, de la drogue ou même de textes législatifs ou réglementaires comme ceux que M. Peyrefitte évoquait tout à l'heure. Il n'y a pas seulement un ou deux facteurs, mais beaucoup plus et beaucoup plus graves. C'est la raison pour laquelle il faut partir de plus haut et considérer qu'il s'agit d'un effort national.

Voici maintenant trois ou quatre petites recommandations.

D'abord, madame le ministre, je souhaite que, du début à la fin, cette question soit traitée au niveau interministériel, avec l'autorité que cela confère dans le pays. Que les ministères se sentent concernés et acceptent de faire ce qu'on leur demande, qu'il s'agisse de l'éducation nationale, du logement ou de tout autre domaine. Qu'on n'oublie pas non plus de penser à un meilleur statut des travailleurs sociaux. Ils doivent pouvoir être entendus, être efficaces, et on l'oublie trop souvent.

Ma deuxième recommandation, c'est la cohérence et je n'y reviens pas car tout le monde en a parlé : cohérence entre les services de l'Etat, entre les collectivités et l'Etat. Le contrat de ville me semble être probablement la meilleure formule.

Troisième recommandation : que les entreprises puissent être impliquées, moralement ou par d'autres moyens. Le fait de citer l'insertion, les emplois sociaux, les stages démontrera à tous que, sans le concours des entreprises, nous ne réussirons pas bien cette politique de la ville.

Dernière recommandation : que cette politique soit incarnée, c'est-à-dire que l'on sache physiquement dans les villes qui représente quoi, qui fait quoi et qui est là pour quoi, ce que nous n'avons pas très bien su faire jusqu'à maintenant. Une politique de la ville - et c'est peut-être le dernier paradoxe - doit alors conduire à l'intercommunalité, à la constitution d'un espace plus vaste que la ville dans lequel nous vivons mieux.

Bref, il faut que, d'en haut, les choses soient claires, que sur le terrain, elles soient incarnées, que les moyens soient importants, que les structures soient formelles ou ne le soient pas, et que les hommes soient bien identifiés et, en plus, que tout cela se passe fraternellement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et au Centre.*)

M. le président. Je vous remercie, monsieur Garnier, car vous avez été l'un des rares à respecter votre temps de parole.

La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite du débat d'orientation sur la ville et les banlieues.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures trente.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

ERRATUM

Au compte rendu intégral de la séance
du 2 avril 1993

(*Journal officiel*), Débats de l'Assemblée nationale,
du 3 avril 1993)

Page 4, paragraphe 5, 2^e ligne :

Au lieu de : « 1991 »,

Lire : « 1981 ».

